

LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

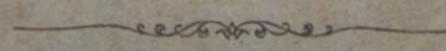
L'INVASION. — LES COURS PRÉVÔTALES

(1814-1815-1816)

PAR E. TIERSOT

Député de l'Ain

4544



PARIS

H. CHAMPION, ÉDITEUR

Quai Malaquais, 15

—
1884



LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

DU MÊME AUTEUR :

Leçons élémentaires de lecture musicale, Bourg, Frédéric Dufour, 1867.

Histoire et description de l'église de Brou (avec une préface de Louis Blanc), Bourg, Eugène Chambaud, 1874.

Le Service des eaux à Bourg-en-Bresse, étude préliminaire, Bourg, Eugène Chambaud, 1874.

Comment la France est devenue républicaine, Paris, Librairie centrale des publications populaires, 1878.

LA RESTAURATION

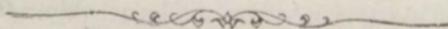
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'INVASION. — LES COURS PRÉVÔTALES

(1814-1815-1816)

PAR E. TIERSOT

Député de l'Ain



PARIS

H. CHAMPION, ÉDITEUR

Quai Malaquais, 15

—
1884

LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

PAR VICTOR HUTHIER



LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'INVASION. — LES COURS PRÉVOTALES

(1814-1815-1816.)

I. — ÉTAT DES ESPRITS. — LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'EMPIRE.

Certes, à la fin du premier Empire, la population en France était profondément lasse de la guerre. Les campagnes désastreuses avaient succédé aux triomphes des premiers jours : l'Espagne, la Russie, l'Allemagne avaient infligé à nos armes, jusqu'alors invincibles, des échecs dont l'importance ne le cédait en rien à la grandeur des premières victoires.

Les plaintes allaient parfois jusqu'à l'amertume. L'on reprochait à l'Empereur ses incessantes levées d'hommes ; toute la jeunesse arrachée à la charrue, aux ateliers et aux écoles ; les torrents de sang versés sans profit ; le régime économique ruineux imposé au pays aussi bien que la politique despotique de l'Empereur et de ses agents.

Béranger préludait à ses satires patriotiques en chansonnant l'Empire et les institutions impériales : ouvriers et bourgeois fredonnaient en souriant le *Sénateur*, vieux et galantin,

accordant ses faveurs aux femmes des petites gens ; le *Roi d'Yvetot, vivant fort bien sans gloire, sur un âne, pas à pas, traversant son royaume, et qui,*

Pour toute garde, n'avait rien
Qu'un chien

Mais ces critiques n'allaient nulle part jusqu'à la haine. Le pays ne songeait aucunement à méconnaître le génie militaire de Napoléon, la grandeur et la gloire dont il avait entouré la France. Du reste, il était profondément attaché aux conquêtes économiques de la Révolution et aux principes égalitaires qu'elle avait introduits dans nos codes et dans les administrations publiques. Or, nul autre que Napoléon ne représentait alors, aux yeux des Français, ces principes et ces lois : la cause nationale et la cause de la France nouvelle unies contre l'ancien régime.

Moins que personne les Bourbons appelaient l'attention. Ils étaient oubliés, inconnus : leur nom était du domaine de l'histoire, et ce qu'on savait d'eux était peu fait pour leur attirer les sympathies.

L'on savait que depuis 1789 ils n'avaient pas cessé de parcourir l'Europe, cherchant, avec trop de succès, à susciter des ennemis à la France, et faisant appel à l'invasion étrangère ; qu'ils avaient déchainé les plus épouvantables guerres civiles dans les départements de l'Ouest et du Midi, à Lyon, à Paris, et ailleurs ; qu'ils avaient servi contre la France dans les armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, ou sur les flottes de l'Angleterre ; provoqué la défection des Pichegru, des Dumouriez ; déchainé sur le pays des bandes de malfaiteurs du grand monde, détrousseurs de grand chemin, qui sous le nom de compagnons de Jéhu, de compagnons du Soleil, et autres dénominations mélodramatiques, pillaient les diligences et les caisses publiques des petites communes, incendiaient les fermes, assassinaient les patriotes. L'on savait qu'ils avaient, à mainte reprise, commis des tentatives

d'assassinat, dirigé des machines infernales contre les hommes à la tête du pouvoir, et qu'ils n'avaient pas un seul instant suspendu leurs complots, leurs intrigues et leurs protestations contre les gouvernements issus de la Révolution.

Leurs partisans n'avaient jamais laissé échapper l'occasion de proclamer bien haut que, depuis l'ouverture des Etats généraux, tout ce qui s'était fait en France n'était qu'usurpations révolutionnaires, sans autorité et sans valeur, et dont les effets devaient disparaître quand le Roi aurait été rétabli dans ses droits légitimes. Ils se faisaient gloire de leur fidélité intransigeante à tous les abus de l'ancien régime, et affichaient ouvertement la volonté d'effacer jusqu'à la dernière trace de la législation nouvelle, de méconnaître les actes accomplis par la Révolution, et de poursuivre avec toute la rigueur des lois anciennes les hommes qui y avaient participé. En un mot, le retour à la monarchie du droit divin et le rétablissement de la noblesse et du clergé dans la plénitude de leurs privilèges et de leurs fortunes, tel était leur programme.

Ces grossières attaques n'avaient d'autre effet que de resserrer plus fortement les populations autour du trône de l'Empereur, resté seul défenseur autorisé du sol national et du régime issu de la Révolution.

On le vit bien lorsque, par deux fois, la patrie fut envahie.

II. — LA PREMIÈRE INVASION.

Le 21 décembre 1813, « jour de funeste mémoire, dit Thiers, après plus de vingt ans de triomphes inouïs, l'Empire, par un terrible revirement de la fortune, se trouvait envahi à son tour. » Deux armées, fortes ensemble de 350,000 hommes, pénétrèrent sur notre territoire : la première sous les ordres du généralissime Schwartzemberg, s'avança par la Suisse et par le Haut-Rhin sur les deux vallées du Doubs et de la Saône ; la seconde, commandée par le maréchal Blücher, ayant franchi le Rhin entre Spire et Coblenz, se dirigea sur la haute Moselle et sur la Meuse. Les têtes de colonnes de l'une et de l'autre étaient tournées vers Paris, mais avant de descendre les vallées qui conduisent du Jura et des Vosges à cette capitale, toutes deux devaient manœuvrer de manière à pouvoir se joindre. Le plateau de Langres était le point désigné pour cette communication.

Une forte colonne de l'armée de Schwartzemberg, violant la neutralité du territoire Suisse, se dirigea sur Genève pour pénétrer de ce côté en France.

Lyon se trouvait ainsi directement menacé, à l'heure où Napoléon venait de désigner cette ville comme point de concentration des dépôts des provinces voisines et des troupes venant d'Italie. Le général Bubna, après avoir longé le revers du Jura, franchit la frontière sans rencontrer de résistance : le 29 décembre, soixante-dix Autrichiens entrèrent à Gex ; le lendemain, les Français, au nombre de 1,500, évacuèrent Genève, devant 12,000 Autrichiens.

L'armée d'occupation se divisa de nouveau en trois colonnes. L'une se dirigea sur le Jura, la seconde sur la Savoie ; la troisième, tournée sur le département de l'Ain, vint se heurter contre le fort de l'Ecluse. Mais le fort n'était pas en état de défense : en un seul coup de main, cette importante

position, la clef de la frontière française entre les Alpes et le Jura, tomba entre les mains ennemies, et la colonne commandée par le comte de Bubna entra dans le département de l'Ain.

Son avant-garde arriva à Nantua le 3 janvier 1814. Les Français y rentrèrent le 6, puis le lendemain l'évacuèrent : Bubna marcha sur le chef-lieu.

A son approche, quelques jeunes gens de Bourg, encore imbus des traditions d'indépendance léguées par la Révolution, se levèrent : vain effort, dévouement inutile ; car, que pouvait faire chez nous un soulèvement, fût-il général, en face d'une telle invasion ? Ils se portèrent, au nombre de soixante environ, auprès du pont de Jugnon, à l'endroit même où les thermidoriens avaient massacré les patriotes, en 1795, et firent feu sur les premiers rangs des ennemis. Quelques-uns tombèrent ; parmi eux, le fils du général de Bubna, commandant en chef ; et ce mouvement nous fut en somme plus funeste qu'utile, car Bubna, en entrant à Bourg, traita la ville avec la plus grande rigueur, et commença par lever sur elle une contribution de 60,000 francs.

Bourg occupé (le 12 janvier ?), le département fut envahi sans résistance ; l'ennemi s'installa sur les points principaux ; des magasins à réquisitions furent établis à Bourg, Pont-d'Ain, Nantua, Châtillon-de-Michaille, Seyssel, Meximieux, Montluel, Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Laurent de l'Ain.

Les alliés stationnèrent ainsi presque aux portes de Lyon sans se risquer à l'attaquer. De son côté, Augereau qui défendait la ville, faisait preuve d'une singulière inertie. Mais pendant ce temps, le général Dessaix que l'occupation de Genève avait refoulé dans la Maurienne parvint à soulever la Savoie. Il réoccupa Chambéry le 19 février et marcha sur Genève. Aussitôt l'ennemi, se voyant menacé d'être coupé, commença à se replier ; le 23 février, ses derniers bataillons évacuèrent Châtillon-de-Michaille, se retirant par l'Ecluse sur Genève.

De ce côté, les opérations semblaient donc devoir prendre un tour plus heureux, car, le 28 du même mois, les Français rentrèrent à Lons-le-Saunier après une action heureuse. Plus au nord, d'ailleurs, le sort paraissait favoriser nos armes, car l'Empereur donnait l'exemple d'une activité prodigieuse, se multipliant, faisant face à tout. Avec une armée d'une infériorité notable, il tenait tête aux 320,000 Autrichiens, Prussiens, Russes et Bavares qui marchaient sur Paris; il courait des uns aux autres, de Brienne à Montmirail, puis à Montereau, sans cesser pour cela d'avoir constamment l'œil à ce qui concernait la défense générale du territoire. Tenant tête aux deux principales armées d'invasion, il voulait au moins que la résistance fut organisée sérieusement contre la troisième, et il s'efforçait d'exciter Augereau, qui en avait grand besoin : « Si vous êtes toujours l'Augereau de Castiglione, lui disait-il, gardez le commandement; si vos soixante ans pèsent sur vous, quittez-le, et remettez-le au plus ancien de vos officiers généraux. Il n'est plus question d'agir comme dans ces derniers temps, mais il faut reprendre ses bottes et sa résolution de 93. Quand les Français verront votre panache aux avant-postes, et qu'ils vous verront vous exposer le premier aux coups de fusil, vous en ferez ce que vous voudrez. » Il résumait ainsi son plan de campagne : « Le meilleur moyen de garantir Lyon est de prendre Genève. »

Augereau, vieux, fatigué, attendait que les troupes de Suchet et celles du Prince Eugène, venant les unes de Catalogne, les autres de l'Italie, fussent réunies aux siennes. L'armée ainsi rassemblée devait repousser Bubna sur Chambéry et Genève, et marcher ensuite à l'aide de Napoléon. Il envoya Bardet sur Nantua, qui fut réoccupé le 22 février; de là sur le fort de l'Ecluse. Le 1^{er} mars, cette position fut reprise par les troupes françaises, aidées par deux cents paysans des villages voisins qui, montés sur le plateau supérieur, firent tomber une telle grêle de pierres et de rochers sur le fort d'en bas que l'ennemi fut forcé de l'évacuer.

Augereau enfin se mit en route et traversa Bourg le 1^{er}

mars, se rendant à Lons-le-Saunier. Dessaix, pendant ce temps, attaqua Genève (1 et 2 mars) et occupait Carouge sans pouvoir pénétrer dans la ville. Bardet, après la prise du fort de l'Ecluse, vint le renforcer ; mais soudain l'on apprit qu'un corps de cinquante mille hommes détachés de la grande armée alliée arrivait par la Franche-Comté sur Lyon : il fallut renoncer à des avantages obtenus au prix de tant d'efforts. Les abords de Genève furent abandonnés ; dès le 9 mars, les Français évacuèrent le pays de Gex. Augereau, battant en retraite, traversa Bourg les 7 et 8 mars à la tête de 18,000 hommes ; puis le 9 entrèrent les hussards de Hesse-Hombourg et 150 Cosaques. Le 10, il est vrai, Bardet, arrivant de Genève, fit entendre son canon et réoccupa la ville ; mais, bien que renforcé, il ne put pas tenir et abandonna définitivement Bourg, qui fut pour la troisième fois occupé le 13 par les Cosaques (1).

Tant de marches et de contre-marches avaient épuisé le pays ; par suite d'instructions reçues de Paris, les administrations ne fonctionnaient pas plus à Bourg que dans aucune autre contrée envahie. Le premier soin des alliés fut donc de créer à Bourg une commission municipale qui pût au moins subvenir aux besoins de leur armée.

Voici en quels termes cette ordonnance fut conçue :

Nous, le comte Ignace de Hardegg, lieutenant général, chambellan actuel de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, commandeur de l'ordre militaire de Marie-Thérèse et de l'ordre de St-Georges de Russie, propriétaire d'un régiment de cuirassiers au service de

(1) Il est difficile de rattacher à ces opérations la défense du fort Pierre-Châtel, où le commandant Garbé fit bravement son devoir, ainsi que l'affaire des Balmettes, défilé formé par l'Albarine, au-dessous de Torcieu. Le 24 février, l'adjutant Balthazar, de la garnison du fort de Pierre-Châtel, embusqué dans le défilé, à l'endroit où le rocher s'avance sur les marais formés par la rivière, disputa le passage à 4,200 Autrichiens, avec quelques soldats de ligne et gardes-nationaux. L'ennemi fut forcé de rebrousser chemin, laissant une centaine de morts et de blessés.

Sa Majesté d'Autriche, commandant des troupes alliées, etc., etc.,

Instruit qu'il n'est plus d'autorité locale dans ce département, REQUÉRONS et ORDONNONS à MM. Cabuchet père, Bon père, Vermandois, Bonet aîné, Picquet, Martin-Perrot, Bergier aîné, Chambre (Jean-Paul), Dumarché, Guillot père, conseillers municipaux de la ville de Bourg, et MM. Perrot-Perrin, Descrivieux, Borsat-Bevy, Dagailler, Bernard, Gollety, Borsat aîné, Hilaire, Charassin, Beaudet-Pochon, de Bachet, Humbert-Martinon, Quinson, Bonnard, Dangeville et St-Martin, citoyens notables de la même ville, de se réunir sur l'heure à l'effet d'aviser aux moyens urgents d'administrer la commune de Bourg et de pourvoir, dans toute l'étendue du département de l'Ain, à la subsistance des troupes des hautes puissances alliées.

Défendons à tous et un chacun des individus cette part désignés comme commissaires administrateurs de refuser leurs fonctions, sous peine de punition et exécution militaire sur leurs personnes et biens ; ordonnons de plus, sous même peine, à quiconque sera requis par les membres de la commission cette part formée d'obtempérer sur-le-champ aux ordres et réquisitions qui émaneront d'elle.

Fait à Bourg le treize mars dix-huit cent quatorze. Signé COMTE HARDEGG, lieutenant général.

A la même époque (19 mars), l'arrière-garde ennemie descendant de Saint-Claude, les habitants de Maillat et de la Combe-du-Val, dans un élan d'héroïque folie, tentèrent de l'arrêter. Les Autrichiens ne surent répondre qu'en brûlant stupidement Maillat, dont les chaumières flambèrent joyeusement, sous la froide bise de mars, en face d'une population désespérée. Et pendant ce temps, il circulait une proclamation du prince de Schwarzenberg commençant ainsi :

« Français ! nous ne faisons pas la guerre à la France ! »

Dès ce moment, d'ailleurs, la campagne, de nos côtés, peut être considérée comme terminée. Du 16 au 19 mars, 28,000 Autrichiens traversèrent le département ; le 21, après plusieurs combats à St-Clément-lès-Mâcon et à Vaise (du 18 au 20) ils occupèrent Lyon, tandis que Dessaix, qui se trouvait dix jours avant aux portes de Genève, se retirait sur Chambréry, puis sur Turin, poursuivi par Bubna.

III. — LA PREMIÈRE RESTAURATION.

Le 12 avril, l'on apprit officiellement à Bourg l'occupation de Paris et la déchéance. Le même jour, la Commission municipale nommée le mois précédent, dans les circonstances que nous savons, ne craignit pas de rédiger une *adresse publiée solennellement dans tous les quartiers de la ville en l'honneur des heureux changements survenus dans le gouvernement*, et de faire, le soir même, illuminer et arborer la cocarde blanche.

Adhésion spontanée aux actes du gouvernement, avait-elle l'aplomb d'écrire en titre d'un autre document de la même journée ; et, bien que trente jours auparavant ses membres eussent été menacés de *punition et exécution militaire sur leurs personnes et leurs biens*, s'ils se dérobaient à des fonctions imposées par les ennemis de la France, ils proclamaient ceci :

« La magnanime générosité des puissances alliées nous conserve notre rang national et nous permet enfin d'exaler (*sic*) les affections de notre cœur. »

C'est un fait accompli : Français et alliés fraternisent. Le 17 avril, un banquet de 80 couverts réunit les personnages officiels du jour : le préfet boit aux souverains alliés et aux officiers présents. Le 19, le général autrichien riposte en donnant un bal aux dames de la ville, à la préfecture ; les officiers portent la santé des dames : celles-ci, dit le *Journal de l'Ain*, « rendent cette santé avec la grâce et l'aménité qui caractérisent ce sexe ». Le 27 avril, *Te Deum* à Notre-Dame : la Vierge noire sort en grande pompe, escortée par le Préfet et le Commandant de place autrichien ; ce n'est que le 1^{er} mai que les alliés se mirent en devoir de débarrasser de leur présence odieuse un département où les meilleurs exemples avaient été donnés par les plus humbles : au pont de Jugnon, à Maillat et à l'Ecluse.

Alors commença cette période d'indécision pendant laquelle les Bourbons, craignant à tout instant de voir se renouveler quelque'un de ces actes qui les avaient éloignés du trône et de la France pendant vingt-cinq ans, essayèrent de se concilier l'opinion publique par la persuasion, par un ton d'exhortations paternelles. Ils firent largesse de décorations et de tous autres dons qui ne leur coûtaient pas cher. Ainsi, le 16 août 1814, le maire, les adjoints et tous les membres du Conseil municipal, avec le secrétaire de la ville de Bourg, reçurent en bloc la décoration de l'ordre de la Fleur de Lys ! Le lendemain, nouvelle pluie à l'adresse d'une foule de fonctionnaires, grands et petits, dont la plupart n'avaient ni sollicité ni même désiré de telles faveurs ! Bien mieux ! Après la distribution des prix du collège, la même Fleur de Lys vint orner la boutonnière des élèves *qui avaient eu des prix* !

Aussi faut-il voir avec quelle unanimité le Conseil décide qu'à l'occasion de la Saint-Louis (23 août), il sera fait des frais extraordinaires d'éloquence ! On la connaît, cette éloquence de la Restauration, faussement classique, procédant du style déclamatoire de la Révolution, mais qui, substituant aux formes larges, au souffle puissant des orateurs révolutionnaires des termes aussi plats et aussi terre à terre que les pensées qu'ils expriment, produisent tour-à-tour sur le lecteur moderne l'effet d'une hilarité imprévue qui se change bientôt en l'ennui et le dégoût le plus complet.

Le récit officiel du passage à Bourg du comte d'Artois (22 et 23 octobre), est surtout d'un comique achevé (1). Depuis plus d'un mois (la première pièce du registre municipal relative à cette visite est du 12 septembre), la ville se préparait à recevoir dignement son auguste hôte. Une clef en vermeil avait été commandée à Genève pour lui être présentée à son entrée en ville, sur un plateau d'argent ; mais hélas ! le jour venu, le prince était déjà signalé en haut de la montée de

(1) Voir aux *Documents complémentaires*, lettre A.

Seillon, et la clef n'était pas là ! Force est aux autorités de la ville de renoncer à leur idée originale d'offrir à l'altesse la clef d'une ville ouverte. Le cortège part donc : il s'avance par la rue Notre-Dame, la rue des Halles, le faubourg Saint-Nicolas ; il va joindre le prince, quand soudain, ô bonheur ! un exprès accourt au grand galop, brandissant la précieuse clef ! La placer sur le plateau et s'avancer cérémonieusement jusqu'à la voiture de Monsieur n'est pour le Maire que l'affaire d'un instant ; mais aussi quel effet ! à peine le comte d'Artois a-t-il saisi l'objet, que des sons mélodieux s'en échappent : *Vive Henri IV ! Vive ce roi galant*, sonne la clef à musique, au milieu de la stupéfaction des habitants, égalée seulement par celle du prince, peu mélomane, disent les historiens compétents. Alors, des cris de : *Vive le roi !* réglés par le programme, se font entendre ; les chevaux de la calèche sont dételés par une foule dont l'enthousiasme avait été payé à raison d'un écu par tête (les quittances existent).

A la préfecture, deux rangs de jeunes filles, les plus jolies de la ville, sont groupées sur l'escalier, reliées entre elles par des guirlandes de fleurs : c'est charmant, et l'on dit que le prince fit preuve de bon goût en s'arrêtant complaisamment devant l'une d'elles, qu'on pourrait citer, et lui prit le menton. Mais comme il n'est pas de médaille sans revers, il fallut qu'il entendit encore une longue tirade en vers, style de l'époque, débitée par la fille du maire, M^{lle} Chossat de St-Sulpice. Le soir, bal au théâtre, et, le 23, messe à Brou, qui fut rendu ce jour-là au culte. Après avoir, en compagnie du maréchal Ney, passé en revue le 76^e de ligne, le comte d'Artois quitta Bourg, poursuivi par des acclamations que les autorités s'accordèrent à considérer comme très convenables.

Oui, voilà ce que l'on pouvait voir à la surface ; mais, si l'on voulait creuser plus profondément, les choses que l'on apercevrait seraient tout autres. Tandis que la *haute société* se livrait à ces actes d'une adulation dégradante, après qu'ell

avait décerné aux souverains étrangers des apothéoses honorables, les classes populaires et bourgeoises, dont les sentiments étaient demeurés intacts, restaient ostensiblement impassibles et silencieuses. On sent, dans leurs paroles et dans leurs moindres actes, qu'il y avait de part et d'autre de la colère et de la haine. Les prêtres dans leurs chaires, les nobles sur la porte de leurs anciens châteaux, répètent à l'envi que rien de ce qui s'est fait depuis vingt-cinq ans n'a de force légale, et que tout ne tardera pas à disparaître. La question des biens nationaux, surtout, était faite pour passionner les esprits et pour jeter ceux qui en possédaient dans de vives inquiétudes. Beaucoup revendirent à perte. L'on vit à Bourg le marquis de Sevré refuser de payer ses impositions, par le fait que, le roi ayant été réintégré dans ses droits, il était aussi rentré dans les siens : une pareille attitude, la prétention des émigrés rentrés de se mettre au-dessus de la loi, rien de tout cela n'était fait pour rassurer des populations accoutumées, depuis vingt-cinq ans, à une manière d'être plus égalitaire et plus libérale.

Aussi, ne tarde-t-on pas à voir le peuple, irréconciliable, insulter les emblèmes de la royauté, arrachant même les cocardes blanches ; les duels politiques se renouvellent chaque jour ; l'île d'Elbe est le point vers lequel se tournent tous les regards.

Le gouvernement était-il seul à ignorer cet état des esprits qui se traduisait tout haut dans les salons de la bourgeoisie, dans les ateliers, dans les cabarets, sur les champs de foire et les places publiques ? Peut-être, trop confiant dans ses propres forces, affectait-il de n'y pas attacher d'importance. L'on verra bientôt, après sa seconde rentrée, la peur et la colère lui montrer dans les propos les plus inoffensifs des conspirations et des complots, et, comme conséquence, le dédain faire place à la répression la plus cruelle et la plus odieuse.

IV. — LE RETOUR DE L'ILE D'ELBE. LES CENT-JOURS.

Cette antipathie contre le gouvernement des Bourbons trouva bientôt l'occasion de se manifester avec éclat.

Napoléon avait quitté l'île d'Elbe. Le 1^{er} mars, il débarquait dans le golfe Juan, sur la plage d'Antibes. Quand la nouvelle en arriva aux Tuileries, les hommes du gouvernement affectèrent une sécurité et une confiance que démentait la violence de leurs mesures et de leurs fanfaronnades. Mais les menaces à la Don Quichotte dont ils accablaient le rebelle et ses partisans furent impuissantes à réprimer l'explosion de l'enthousiasme et des transports des classes laborieuses, de l'armée et de la jeunesse.

Les anciens partisans de la République et ceux qui s'étaient attachés à l'Empire étaient réunis dans une commune pensée de patriotisme, et ce n'est pas sans raison qu'ils étaient confondus, dans l'esprit des royalistes, sous l'appellation commune de « jacobins » : c'était la vieille classification des bleus contre les blancs, qui se trouvait encore vivante, il y a très peu d'années, dans certains départements de la Bretagne et de la Vendée.

Le voyage de Napoléon à travers la France, surtout à partir de son arrivée à Grenoble, le 7 mars 1814, fut une véritable marche triomphale : les populations se pressaient sur son passage aux cris mille et mille fois répétés de : *A bas les Bourbons ! A bas les ennemis du peuple !*

A Lyon, l'Empereur s'arrêta quelques jours. C'en était assez pour échauffer au plus haut degré l'enthousiasme du pays et celui des départements voisins. Les habitants des rives de la Saône, au milieu desquels il allait passer, étaient en proie à une violente surexcitation.

Il y avait, dans son état-major, un ancien capitaine de la garde impériale qui l'avait accompagné dans son exil et reve-

nait avec lui. Il se nommait Barthélemy Bacheville (nous retrouverons ce nom), et était né à Trévoux. Profitant du séjour de l'Empereur à Lyon, il alla revoir sa ville natale.

« Lorsque j'arrivai, raconte-t-il, il régnait une grande agitation ; tout semblait annoncer que ceux qui avaient pris part à la réaction de 1814 allaient à leur tour éprouver la colère du peuple ; j'usai de tout l'ascendant que me donnait ma position ; je parlai fortement au nom de l'Empereur ; enfin, je dissipai l'orage » (1).

Qu'on songe que la même fièvre régnait sur tout le pays.

Ce qui se passa à Bourg, où les esprits sont plus calmes, fut étonnant. Le mardi 14 mars, au matin, le maire reçut de Lyon des exemplaires de plusieurs adresses et décrets impériaux, sans avis spécial, sans lettre à quelque autorité que ce fût. Il assemble aussitôt le conseil, lui lit les adresses de Napoléon aux Français et à l'armée, et le décret impérial relatif à la cocarde tricolore ; puis, sans autre forme de procès, il propose au conseil de faire publier et afficher le tout. Quelqu'un objecte timidement que l'on pourrait bien consulter le préfet, mais le préfet est en tournée : à quoi bon attendre son autorisation ? *A l'unanimité* il est décidé que les proclamations seront portées à la connaissance de la population ; le drapeau tricolore est arboré au balcon de l'hôtel de ville, et, le lendemain, jour de marché, la publication fut faite avec la plus grande solennité, par le maire assisté des adjoints, du conseil municipal et du commissaire de police, décorés de la cocarde tricolore, au son du tambour, au bruit d'unanimes acclamations. Voilà peut-être une *adhésion* un peu plus *spontanée* que celle de 1814, sous la pression des Cosaques !

(1) « L'arrondissement de Trévoux est la seule partie du département de l'Ain où se soit conservée l'aristocratie terrienne. Et en 1814, cette aristocratie prit chaudement fait et cause pour la Restauration. Au 20 mars 1815, il y eut contre elle une levée de boucliers, tout au plus bonapartiste de nom, de fait révolutionnaire, menaçant directement les châteaux. » Jarrin, *le Faveinisme*.

A peine Napoléon fut-il rentré aux Tuileries, où il se présenta sans qu'une protestation se fit entendre, sans qu'une épée fût tirée du fourreau pour lui en contester l'entrée, qu'une incursion d'un autre genre vint de nouveau troubler nos régions. La duchesse d'Angoulême, à Bordeaux, et son mari, à Marseille, avaient tenté un soulèvement des villes du Midi. Ce dernier avait levé une bande de volontaires qu'il joignit à quelques compagnies de la ligne restées sous son commandement. Sa troupe fut divisée en deux colonnes qui devaient s'emparer de Grenoble et de Lyon, dont les garnisons avaient suivi l'Empereur à Paris.

Aux premières nouvelles de leur départ, les populations du Dauphiné coururent à la rencontre de celle qui se dirigeait sur Grenoble en suivant la chaîne des Alpes et ne tardèrent pas à la faire reculer.

La seconde colonne, qui avait Lyon pour objectif, était conduite par le duc d'Angoulême en personne. Elle suivit la vallée du Rhône : déjà elle avait gagné Valence sans trouver de résistance et se disposait à se porter sur Romans.

Mais, de même que dans l'Isère, de nombreuses compagnies de volontaires s'étaient levées spontanément dans le Rhône et dans les départements voisins. Elles arrivèrent à Romans en même temps que les bandes royalistes. Celles-ci, obligées de rétrograder, furent vivement poursuivies et obligées de se disperser. Le duc d'Angoulême lui-même fut fait prisonnier au Pont-Saint-Esprit, et reconduit à la frontière par ordre de l'Empereur avec défense de lui faire aucun mal.

Le département de l'Ain avait fourni un contingent considérable aux compagnies de volontaires levées pour arrêter la marche du duc d'Angoulême. Toutes les parties du département avaient voulu s'associer à l'expédition, mais le plus grand nombre avait été fourni par le Bugey, et plus particulièrement par certaines communes des cantons d'Ambérieu et de Poncin. César Savarin, ancien officier des armées

de la République, retiré depuis plusieurs années à Saint-Jean-le-Vieux, son pays natal, jouissait d'une grande popularité dans cette région. La légion des volontaires de l'Ain fut placée sous son commandement. Elle se composait de quelques anciens soldats, de cultivateurs et de propriétaires, jouissant tous de la considération générale; les meilleures familles d'Ambérieu, d'Ambronay, de Saint-Jean-le-Vieux, de Douvres et d'ailleurs, y avaient des représentants. Cette légion ne commit aucun excès dans le pays, et toutes les calomnies mensongères qui furent plus tard dirigées contre elle, lors du procès de Savarin, ont été démenties hautement par les contemporains chez qui elles produisirent une vive indignation.

Cette légion, après être restée quelques jours à Lyon, se dirigea vers le Midi et ne quitta la Drôme, pour rentrer dans ses foyers, qu'après l'arrestation du duc d'Angoulême.

Nous verrons plus tard cette expédition servir de point de départ au procès qui coûta la tête à Savarin.

Tandis que ces événements se produisaient dans la région lyonnaise, les chefs militaires du département, instruits par l'expérience de 1814, prenaient leurs mesures pour mettre la frontière en état de défense.

Le fort de l'Ecluse, qui commande l'entrée du département à l'est, fut flanqué de trois redoutes : l'une, placée en avant, défendait Collonges; une autre était pratiquée dans le rocher, au-dessus du fort, à l'endroit même où les paysans des montagnes, bombardant les Autrichiens à grands coups de pierres, avaient remporté sur eux un avantage si méritoire (le 1^{er} mars 1814). La troisième était en face, adossée à la montagne du Vuache.

Le passage de la Faucille fut aussi fortifié; une redoute fut établie à la gorge au-dessus du Pailli: l'on planta partout de fortes palissades, et toutes les routes, tous les passages furent obstrués par des coupures et des abattis d'arbres. Enfin l'on

fit avancer dans le pays de Gex quelques bataillons de gardes nationaux de l'Auvergne, auxquels se joignirent bon nombre d'habitants du pays, enrôlés volontairement sous le nom de *corps-francs*.

Autant la population avait montré de lassitude, de résignation et d'inertie l'année précédente, autant nous allons la voir ardente à résister aux ennemis intérieurs et extérieurs : les Bourbons et les alliés. Une année de règne des souverains du droit divin avait suffi à opérer cette métamorphose, et à rallumer, dans une assez forte mesure, la flamme qui avait jeté ses rayons de toutes parts, pendant la Révolution.

En 1814, l'affaissement était tel que l'on semblait avoir oublié chez nous la signification du mot : *la Patrie est en danger !* En 1815, après l'invasion et ce qui s'en était suivi, la mémoire était revenue.

A partir du mois de mai, il ne fut question dans le département de l'Ain, comme partout ailleurs, que d'organisation des gardes nationales, réunions de militaires congédiés ou en retraite, appels et passages de troupes. Le maréchal de camp Bouvier des Eclaz organisa la défense du département ; trois compagnies de grenadiers furent levées dans le seul pays de Gex. Le Préfet, baron Baude, dans une proclamation du 7 mai, écrivit ceci :

« La Révolution reprend son ancienne direction. Jetez donc les yeux sur les hommes qui, dès 1789, se sont prononcés pour une sage liberté, qui ont voulu la réforme des abus, les institutions libérales et propres à garantir l'indépendance de la nation. »

Certes, il y avait longtemps que l'on n'avait entendu un pareil langage.

Sous l'influence de cette nouvelle surexcitation, des fédérations se formèrent partout. Des commissaires de la fédération lyonnaise furent délégués dans le département de l'Ain : « Nous avons reconquis notre liberté, l'honneur nous appelle

à la défendre ! » s'écriaient-ils. Un comité fédératif fut formé à Bourg sous la présidence du chevalier Bernard, maire, et tint sa première assemblée au collège (16 mai), au milieu des cris de *Vive la Nation ! Vive la Patrie ! Vive l'Empereur !* A Trévoux, Nantua, Gex, Belley, les délégués de la fédération reçurent le même accueil.

Ce beau mouvement, par malheur, ne put pas recevoir son application naturelle. Quand les fédérés, levés volontairement dans toute la France, arrivèrent à Paris, Napoléon, ne retrouvant pas en eux ses soldats de la grande armée, refusa de se mettre à leur tête. Cette fureur et cet élan révolutionnaire, qui avaient sauvé la patrie en quatre-vingt-treize, l'effrayèrent. Il put constater que le cri de *Vive la Nation !* primait celui de *Vive l'Empereur !* L'auteur du 18 brumaire n'était décidément pas l'homme de la situation.

Pendant que s'engageait la campagne qui, dans le nord, devait finir d'une façon si désastreuse, Suchet, venant de Lyon, arriva à Chambéry le 25 mai, et poussa Dessaix sur Genève et Thonon. Maransin occupait le pays de Gex. Vers le milieu de juin, un renfort de deux bataillons s'établit à Châtillon-de-Michaille. Mais déjà le général autrichien de Frimont s'avancait avec 50,000 hommes par le Simplon et le Cenis ; il réoccupa le Chablais et entra à Genève le 27 juin. Puis, divisant son armée en trois colonnes, il les poussa, l'une sur Gex et St-Claude, l'autre sur Chambéry, la troisième sur le bassin du Rhône.

Par quelles émotions passèrent les patriotiques populations de l'Ain par ces temps d'épreuves, où chaque jour leur apportait des nouvelles contradictoires, trop souvent fâcheuses, nous ne pouvons que difficilement nous en faire une idée. Les souvenirs de l'année précédente leur étaient trop présents pour qu'elles pussent se faire illusion sur ce qui les attendait en cas de revers. Ce que nous ne saurions trop admirer, c'est

leur ardeur patriotique, le courage qu'elles déployèrent, et leur inaltérable confiance dans le succès.

Mais cette fois moins encore qu'en 1814 le département était en état de résister, car, sauf les quelques bataillons postés dans le pays de Gex, il ne possédait aucune troupe régulière. Aussi les Autrichiens tournèrent-ils le fort l'Ecluse ; ils prirent la rive gauche du Rhône et le traversèrent plus bas pour gagner Nantua et Pont-d'Ain. Une partie de la colonne fut détachée pour prendre le fort et occuper le pays de Gex. Le 1^{er} juillet, les Autrichiens, repoussés de la Faucille, tournèrent au nord et pénétrèrent dans le Jura par les Rousses. Les gardes nationales et les corps francs avaient fait bravement leur devoir. Cependant, ils furent obligés de se retirer en présence des forces toujours croissantes des ennemis, après leur avoir fait perdre près de cinq cents hommes. Ils se replièrent sur Nantua, disputant le terrain pied à pied. Une légion commandée par le baron Raverat s'arrêta aux Neyrolles le 5 juillet : le reste du convoi fut dirigé sur Cerdon, car les Autrichiens qui venaient par la route de Saint-Claude menaçaient de s'emparer de Nantua et de fermer le défilé. Le lendemain, l'ennemi attaqua : les troupes françaises, fortement retranchées, entendaient la canonnade qui retentissait du côté d'Oyonnax et du côté de Sylans, et dont les boulets, passant sur leurs têtes, allaient tuer les soldats de la brigade Meynardier, sans les atteindre : mais il n'en fallut pas moins reculer encore. On le fit la nuit, les feux allumés, lentement. Le 7, au pont de Maillat, l'on s'arrêta de nouveau désespérément. Les habitants prirent les armes pour défendre leurs foyers ; le pont fut barricadé, l'on tirailla toute la journée, et quand, le lendemain, les Autrichiens trouvèrent enfin la route libre, l'artillerie et tout ce qui restait de l'armée de défense étaient en sûreté du côté de Cerdon. La malheureuse commune de Maillat, déjà brûlée en 1814, paya la peine de sa résistance : elle fut de nouveau incendiée et ravagée de fond en comble.

Au fort l'Ecluse, la défense ne se prolongea pas moins. Trois mille Autrichiens, avec vingt bouches à feu, attaquèrent du côté de Collonges, au nord, et de Léaz au midi : le fort n'était défendu que par une compagnie de conscrits et quelques canonniers. Le 5 juillet, la redoute extérieure fut enlevée après un combat opiniâtre dans lequel les Autrichiens perdirent deux cents hommes.

Le 6, une terrible mitraille incendia les magasins à fourrages et à provisions ; le magasin à poudre sauta ; trente-deux hommes furent écrasés. Les survivants se sauvèrent par la montagne : le capitaine Magdelaine, retiré seul vivant des décombres, fut fait prisonnier.

C'était fini. La déroute était partout. Dans le nord, du reste, tout était perdu depuis trois semaines (Waterloo est du 18 juin). Le général Dessaix, qui avait si vaillamment fait son devoir en défendant notre sol en 1814 et en 1815, écrivait encore au maréchal Suchet, commandant à Lyon :

« Les suppôts du royalisme ont bien pu établir une Vendée ; si vous l'ordonnez, une *lyonnaise* en faveur de Napoléon II ou de la République sera de suite levée ; le tocsin sonnera partout, et la France sera sauvée. »

Mais les généraux de Napoléon n'entendaient plus ce langage.

Les traités de 1814 et de 1815 modifièrent les frontières du département de l'Ain. Le pays de Gex, qui, sous l'empire, faisait partie du département du Léman, fut menacé un instant d'être annexé à la Confédération helvétique où Genève allait rentrer. Les bataillons suisses l'occupèrent même de juillet 1815 jusqu'au mois d'octobre. Mais le traité de Paris (20 novembre 1815) le conserva à la France : il redevint cinquième arrondissement du département de l'Ain, perdant seulement les communes de Collex-Bossy, Meyrin, Dorny, Sacconex, Pregny et Versoix, qui furent cédées au canton de Genève.

V. — SECONDE RESTAURATION.

Après la catastrophe de Waterloo, Louis XVIII était revenu en France, suivant la route que lui avaient ouverte les armées de Blücher et de Wellington. Il rentra à Paris le 8 juillet, en traversant les bivouacs et les postes prussiens et anglais établis dans les rues, sur les quais et sur les places.

Nous laissons à penser si les officiers étrangers profitèrent de la bonne aubaine qui leur était échue pour ravitailler leurs armées et pour refaire leurs troupes aux dépens des populations. Les vieillards se rappellent encore avec quelle âpreté, dans nos pays, les Autrichiens et les Cosaques ordonnèrent les réquisitions : tout leur était bon ; ils ne s'en tenaient pas aux vivres et au logement, mais les chiffons et le linge, les habits et les galons, les chaussures, les éperons, les selles, les harnachements, etc., en un mot, ce qui concourait à leurs approvisionnements, tout y passait. Tout leur était prétexte pour extorquer de l'argent. Vers la fin du mois de juillet, le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur, avait quitté son archevêché de Lyon, accompagné de Madame mère ; il vint donner la confirmation à Bourg. Quelques cris de *Vive l'Empereur !* l'ayant accueilli à sa sortie de l'Eglise, le général autrichien, en punition de ces cris séditieux, infligea à la ville une amende de 60,000 francs, que les habitants durent payer dans les vingt-quatre heures.

A la suite de cet événement et d'autres cris semblables, les autorités de la ville et du département affichèrent partout des proclamations menaçantes, dont le style et les idées font monter le rouge au visage.

Voici quelques échantillons de leur style :

« Le Préfet du département de l'Ain, maître des requêtes au Conseil d'Etat du Roi, aux habitants du même département :

» Habitants de l'Ain,

» Comme tous les Français, vous avez été libres et heureux sous le gouvernement de notre bon Roi ; plus que d'autres vous avez eu à souffrir des maux que l'usurpateur a ramenés à sa suite. On a tenté de vous armer contre vos concitoyens ; vos enfants, arrachés à votre tendresse, ont été forcés de verser leur sang pour celui qui ne sut que fuir honteusement au moment du danger ; enfin tous les malheurs qu'entraîne la guerre ont pesé et pèsent encore sur vous.

» Louis XVIII, notre père, nous est rendu ! et si déjà nous pouvons entrevoir le moment où une paix durable fera cesser nos maux et en effacera jusques au souvenir, c'est à lui que nous le devons ; lui seul pouvait réconcilier la France avec les nations étrangères.

» Que nous demande le Roi pour tant de bienfaits pour le pardon généreux de nos fautes ? Que nous oublions nos anciennes dissensions, que nous renoncions à tout esprit de parti, et que par notre soumission aux lois, nous nous montrions dignes du bonheur qu'il nous prépare !

» Habitants du département de l'Ain ! jamais devoir ne dut être plus facile à remplir, et j'ai la confiance qu'aucun de vous ne s'en écartera. Cependant, s'il se trouvait encore dans votre sein de ces hommes ennemis de leur pays et de leurs concitoyens, qui, par de fausses nouvelles, de feintes alarmes, cherchent à semer le trouble, à inspirer de la défiance contre le gouvernement sage et paternel qui vous est rendu, qu'ils soient promptement signalés ; et l'administration, dont le premier devoir, dont le plus vif désir est de contribuer à votre bonheur en maintenant la tranquillité, saura promptement les livrer à la juste rigueur des lois.

• A Bourg, Hôtel de la Préfecture, le 2 août 1815.

» Baron DU MARTROY. »

Quelques jours avant, le Sous-Préfet de Nantua, M. Guillin de Pougelon, faisait publier la proclamation suivante, *ensuite des ordres de S. Exc. le landgrave de Furstenberg, gouverneur militaire* :

• Tout militaire rentré dans ses foyers déposera ses armes à sa Mairie, ainsi que son schako ou casque. Il lui est expressément

défendu de porter aucune marque militaire, autre que la cocarde blanche.

» Seront arrêtés et punis suivant toute la rigueur des lois militaires :

» 1^o Tout individu convaincu de retenir ou recéler des armes et qui n'en aura pas fait la déclaration sous huitaine.

» 2^o Tout individu convaincu d'avoir tenu des propos tendant à affaiblir le respect que tout bon Français doit au gouvernement légitime de S. M. Louis XVIII, rendu au bonheur de ses fidèles sujets par la puissante intervention des armées alliées.

» 3^o Tout individu convaincu d'avoir porté la cocarde tricolore, d'avoir insulté aux Français restés fidèles au Roi, en criant *vive l'Empereur ! à bas les Royalistes ! à bas les Prêtres !* et autres vociférations en faveur du tyran usurpateur.

» Enjoignons aux Maires, Gardes champêtres et forestiers, et à tous bons citoyens de cet arrondissement, de prêter main forte pour faire arrêter et traduire à Nantua, par-devant S. Exc. le Gouverneur militaire, tous les individus qui se rendront coupables des délits spécifiés ci-dessus, et en général de nous signaler tous les perturbateurs du repos public. »

Jocrisse se faisant mouchard pour le compte de l'invasion et pourvoyeur des conseils de guerre étrangers, tel était le spectacle que nous réservait cette sinistre époque.

Et que l'on ne croie pas que les autorités locales s'en tenaient seulement aux paroles et aux menaces : chaque semaine, en 1813, amenait de multiples condamnations pour cause politique : cris séditieux, — port de boutons à l'aigle impériale avec l'inscription *Poste impériale* ; — possession d'un aigle en argent brodé sur un morceau de drap écarlate ; — avoir porté dans sa poche une chanson manuscrite, *le Barbier de l'île d'Elbe*, déclarée injurieuse contre la famille royale ; — cris de *vive l'Empereur ! vive Napoléon II !* — annonce du retour de Napoléon ; — fausses nouvelles sur les causes du départ des armées autrichiennes ; — railleries à des agents de l'autorité porteurs de la cocarde blanche ; — avoir parlé avec irrévérence des personnes du Roi et de

Monsieur, et distribué de fausses nouvelles propres à alarmer les esprits et exciter la sédition dans une conversation tenue sur le chemin public de Montagnat, etc.

C'est de ce moment que datèrent les proscriptions qui firent des premiers mois de la seconde Restauration une nouvelle terreur blanche ; c'est à cette époque que Ney, Labédoyère étaient fusillés par des mains françaises ; que Lavalette, condamné à mort, n'échappait au supplice que par un dévouement aussi sublime que romanesque ; que les frères Faucher, les jumeaux de La Réole, étaient fusillés à Bordeaux. Bien mieux : afin d'a'ler plus vite en besogne, des bandes s'organisaient publiquement pour égorger les patriotes et les protestants : c'est ainsi que le général Brune fut assassiné à Avignon, le général Ramel à Toulouse ; et si, par hasard, par suite de plaintes trop répétées, quelqu'un des égorgeurs était poursuivi, il ne manquait jamais d'être acquitté, après quoi il était porté en triomphe par la foule.

C'est le temps où la modération devient un vain mot, et où les fonctionnaires ne sauraient faire trop de zèle, car dans chaque ville, dans chaque bourgade, les royalistes se constituent en comités, se substituant à l'administration et dictant le choix des fonctionnaires. Les plus violents et les plus dociles, parmi ces derniers, ne sont même pas à l'abri des délations des comités locaux, lorsque leur place est convoitée par quelque ami de la camarilla.

Un exemple entre des milliers :

Le 12 novembre 1815, le *Journal de l'Ain* publiait une longue lettre que M. Millet, procureur du roi à Trévoux, adressait aux juges de paix, maires et adjoints, gardes champêtres et gendarmes de son ressort.

Dans cette lettre, le procureur du roi de Trévoux se défendait contre des accusations de *modérantisme* dirigées contre son service et dont le bruit était arrivé jusqu'à lui. Il protestait contre ces dénonciations en déclarant qu'il

saurait se montrer aussi violent que cela serait nécessaire et qu'il était résolu à poursuivre tous les actes hostiles au gouvernement, sous quelque forme qu'ils se produisissent et quelle que fût la position sociale de leurs auteurs. Il se plaignait vivement de ce que les juges de paix, maires et adjoints, gardes champêtres et gendarmes faisaient parvenir leurs procès-verbaux au sous-préfet au lieu de lui adresser directement la dénonciation des faits coupables venus à leur connaissance. Il en résultait qu'il était dans l'impuissance d'exercer des poursuites à raison de faits qu'il ignorait : c'était là la seule raison de l'indulgence qu'on lui reprochait et il repoussait avec une piteuse indignation la pensée que cette indulgence pût être considérée comme volontaire ou préméditée.

En conséquence, il invitait ses subordonnés à correspondre directement avec lui et sans intermédiaire, ou tout au moins à lui adresser leurs dénonciations en même temps qu'au sous-préfet, afin qu'il pût prendre l'initiative des poursuites en toute diligence et sans y être invité.

L'on voit d'ici quelle devait être cette justice, rendue sous la surveillance jalouse d'une autorité administrative qui, si j'ose ainsi parler, coupait l'herbe sous les pieds des magistrats qu'elle voulait atteindre, et par des juges moins soucieux de la loi que de la conservation de leur place et n'attendant leur avancement que des démonstrations de leur zèle et de leur dévouement à la dynastie.

La crainte de perdre sa place était poussée si loin chez notre lamentable procureur du roi qu'il en perdait la tête, et sa langue, témoin des phrases comme celles-ci, que nous reproduisons textuellement, et qui ne sont écrites ni en français, ni en palois, ni même en iroquois :

« Un fonctionnaire public m'écrit qu'il existe beaucoup d'individus
» dans cet arrondissement, qui cherchent à semer l'effroi par de
» fausses nouvelles, et à détourner les citoyens de l'amour dû au

» Roi et à son auguste famille. Il ajoute que ce torrent d'iniquités
» exerce de grands ravages dans la Dombes, que les délits de ce
» genre y sont journaliers et presque continuels. »

« *J'ai entré dans les détails que nécessitait cet exposé ; j'ai dit qu'il y
» avait de la part des calomnieux qui ont rendu compte de la si-
» tuation de cet arrondissement.* »

Il est à remarquer, du reste que l'éloquence éplorée de notre procureur fut d'un effet nul, car sa place ne lui en fut pas moins enlevée. Ce magistrat était en vérité d'une tiédeur qui ne pouvait convenir à son temps. Son substitut, qui n'avait pas été étranger aux dénonciations lancées sourdement contre lui, fut nommé à sa place ; il s'était montré toujours humble et servile envers le pouvoir, autant que violent et impitoyable envers les ennemis du gouvernement ; c'était l'homme de la situation.

VI. — INSTITUTION DES COURS PRÉVÔTALES.

Cependant, le gouvernement, trouvant dans l'exercice de ses cruautés et de ses violences un surcroît d'assurance et d'audace, en vint à juger insuffisants les moyens de répression que les lois existantes mettaient à sa disposition. Il proposa une série de lois destinées à prévenir et à réprimer les propos et les actes séditieux ; la Chambre introuvable aggrava encore leur sévérité déjà draconienne, « afin, disait M. Pasquier, leur rapporteur, que la promptitude de l'exemple et la grandeur de la peine inspirent un effroi salutaire à ceux qui seraient tentés d'imiter les coupables ».

Ces lois étaient effroyables en effet ; les peines portées contre les cris et discours ou contre le port d'emblèmes séditieux étaient graduées depuis l'amende et la prison jusqu'à la déportation et à la mort.

Leur application fut confiée à des Cours prévôtales établies dans le chef-lieu de chaque département, composées d'un officier supérieur et de quatre juges pris parmi les membres du tribunal du siège ; les arrêts rendus par ces Cours étaient sans appel et exécutoires dans les vingt-quatre heures. C'était le rétablissement complet du tribunal révolutionnaire, avec cette différence que les armées étrangères, loin de combattre le gouvernement, étaient installées sur notre territoire pour défendre la royauté contre ses ennemis intérieurs.

En janvier 1816, le gouvernement promulgua bien une prétendue loi d'amnistie en faveur de ceux qui avaient pris part « à la rébellion et à l'usurpation de Napoléon Bonaparte » ; mais les restrictions et les exceptions qui y étaient introduites ouvraient le passage à toutes les interprétations et en faisaient une véritable loi de proscription.

Nous allons en donner de trop nombreux exemples.

VII. — AFFAIRE BACHEVILLE.

Parmi les officiers qui, après avoir suivi l'Empereur dans ses campagnes, avaient été licenciés et renvoyés dans leurs foyers, il se trouvait à Trévoux deux frères, l'un et l'autre ex-capitaines de la garde et décorés de la Légion d'honneur, que leur popularité et la considération dont ils jouissaient auprès de leurs concitoyens rendaient suspects au gouvernement royal. Nous avons déjà rencontré le nom de l'un d'eux, Barthélemy Bacheville, qui avait suivi l'Empereur à l'île d'Elbe, et, au retour, faisait partie de son état-major. Son frère Antoine, blessé dans la campagne précédente, n'avait pu songer à l'accompagner dans son exil de onze mois ; mais, au retour de Napoléon, il reprit son service ; tous deux assistèrent à la bataille de Waterloo, et, en étant sortis sains et saufs, ils rentrèrent à Trévoux, leur pays natal, furent mis à la demi-solde, puis destitués.

L'expérience avait appris aux deux frères ce qu'il en coûtait pour un mot prononcé trop haut ou pour une protestation jugée intempestive ; ils se résignèrent donc silencieusement.

Mais le gouvernement avait l'œil sur eux, et ils ne devaient pas échapper à sa redoutable inquisition.

La mère des Bacheville était née à Villefranche ; elle leur avait laissé une maison, leur seule propriété, et son frère octogénaire y habitait encore. Or, un lundi, jour de marché (le 4 mars 1816), les deux frères, ayant à voir leur oncle et à toucher leurs loyers, partirent de Trévoux avec quelques négociants ; ils se séparèrent à l'entrée de la ville, se donnant rendez-vous à quatre heures pour le retour.

Ici, nous laissons la parole à Barthélemy Bacheville, qui va nous raconter l'étonnante aventure qui leur arriva ; son récit, plein de vivacité, donnera une idée curieuse des mœurs politiques de l'époque.

« Notre entrée à Villefranche avait été remarquée par des gens qui, apparemment, avaient des raisons pour nous

observer ; ils allèrent aussitôt en informer quelques personnes charitables qui en instruisirent l'autorité, comme d'une chose dangereuse, très dangereuse.

» *Deux hommes comme nous ne pouvaient être venus à Villfranche qu'à mauvaises intentions. Nous étions à coup sûr l'avant-garde de Bonaparte ; c'était un coup de parti de se saisir de nous, etc., etc.*

» Ainsi parlaient dans un café des individus dont j'ignore et ne veux pas apprendre le nom, mais dont je sais les discours d'après une déclaration que m'a courageusement remise, dans l'intérêt de ma défense, le fils même du limonadier chez qui la scène se passa. On négocia longtemps pour obtenir un ordre du sous-préfet ou du maire ; ils le refusèrent, ou du moins ne le voulurent donner que verbal ; je n'ai jamais été bien instruit à cet égard et je ne dis rien, même contre mes ennemis, que ce qui est clair comme le jour. Mais quelle qu'ait été la conduite des autorités supérieures, notre arrestation n'en fut pas moins convenue ; on la fixa pour le moment où nous sortirions de la ville, et l'exécution en fut confiée au commissaire de police *Séon* et au maréchal des logis de gendarmerie *Sallet* ; je dis qu'on la leur ordonna, car autrement ils eussent été punis de l'avoir entreprise, et jamais il n'a été question d'aucune punition pour eux : loin de là, ils ont été récompensés.

» J'ai la tête calme maintenant ; six années ont détruit la chaleur de mon ressentiment. Je m'interroge et je ne trouve rien, absolument rien dans ma conduite ni dans celle de mon frère, qui ait pu justifier l'acharnement qu'on déploya contre nous.

» Le sous-préfet de Trévoux, que, certes, on n'accusera pas d'indulgence à notre égard, avait rendu hommage à notre conduite sage et prudente. Le maire, qui ne partage pas davantage notre opinion, le procureur du roi, dont le zèle n'est jamais en arrière, ont tous deux attesté notre esprit pacifique, notre respect pour les lois. Nous avons évité tout rassemblement. Une seule fois, depuis notre retour, nous nous étions

réunis à Neuville-sur-Saône, avec des militaires de nos amis, dans un lieu public. On accusa quelques-uns d'entre nous d'avoir conservé des boutons à l'aigle ; la gendarmerie vint, le fait fut reconnu faux.

» . . . Nos amis avaient été exacts au rendez-vous : à peine était-il quatre heures que déjà nous étions réunis au café. Le maréchal des logis et le commissaire vinrent s'asseoir à une table voisine de la nôtre, et semblèrent ne pas s'occuper de nous. Bientôt, nous nous mîmes en route pour retourner à Trévoux, et ce ne fut pas sans étonnement qu'arrivés près de la porte d'Anse, je vis Saltel et Séon, qui nous avaient suivis sans que je prisse garde à eux, nous aborder brusquement : « Votre passe port, M. Bacheville », me dit le maréchal des logis d'un ton menaçant. — « Je ne demeure » qu'à une lieue d'ici, je suis propriétaire à Villefranche, on ne » peut exiger que je prenne un passe-port pour venir dîner » en famille dans une ville où je suis connu de tout le » monde, même de vous, qui m'interpellez par mon nom. — » Connu ou non, il vous faut un passe-port. Les officiers... » — J'ai été destitué ; la mesure ne me regarde plus. Tenez, » j'ai justement une copie en forme de l'ordonnance qui » m'exclut de l'armée. — Militaire ou non, je vous arrête. — » Je suis prêt à vous suivre ; montrez-moi votre ordre. — Je » n'ai point d'ordre à vous montrer : suivez-moi. — Ce serait » bon si j'étais en flagrant délit, mais je pense qu'il est per- » mis de venir toucher ses loyers. — Point de raisons, je » vous arrête. »

» Il me saisit alors au collet, et met la main à son sabre ; je prends dans ma poche un pistolet que je portais toujours depuis que des officiers avaient été insultés et maltraités par de la canaille soudoyée, et je lui en montre le bout, en lui disant : « Pas de violence ! » Saltel disparaît soudain dans la foule qui s'était amassée autour de nous, et le commissaire s'éloigne rapidement de mon frère, qui était resté spectateur de cette scène, où j'eus le bonheur de ne pas perdre un seul instant mon sang-froid.

» Loin de songer à fuir, mon premier mouvement fut d'aller me plaindre à l'autorité, mon frère m'en détourna. « Il n'y a point de justice à attendre, me dit-il, prends le chemin qui mène à la Saône : je prendrai la grande route, » notre salut est dans la fuite : adieu. »

» Le maréchal des logis et le commissaire, pour justifier leur frayeur, jettent des cris d'alarme comme si la ville allait être prise d'assaut : on sonne à cheval ; les chasseurs des Pyrénées galopent sur les pas de mon frère, et les gendarmes, le pistolet au point, s'élancent ventre à terre sur la route que j'avais prise, insultant les paisibles citoyens, qu'ils accusaient d'avoir favorisé ma fuite.

» J'avais gagné le port de Frans, et je m'étais jeté dans un bateau que je poussais au large, quand Saltel, suivi de sa troupe, arriva tout haletant. « Arrête ! arrête ! cria-t-il au batelier, que je menaçais pour la forme, car le brave homme m'était tout dévoué ; arrête, retourne à terre. » Je continuai de voguer sans rien dire, et le maréchal des logis de vomir contre moi des injures, comme par exemple : « Brigand, il y a en a mille aux galères qui ne l'ont pas mérité comme toi, etc., etc. » ; et, pour compléter la légalité de sa conduite à mon égard, il ordonna à sa troupe de tirer sur moi, et fit feu le premier.

» J'étais si près que je ne comprends pas comment ils m'ont manqué. Le batelier laissa tomber sa rame, et se coucha dans son bateau, que je conduisis alors moi-même. Enfin, quand je fus parvenu au milieu de la rivière, et que je sentis que le courant seul me dérivait, je quittai un instant l'aviron, et, prenant mon pistolet, je tirai à mon tour sur Saltel. Il a prétendu devant la cour prévôtale que la balle avait traversé son chapeau : cela n'est pas vrai, pour deux raisons qui en valent bien d'autres : la première, c'est que j'étais hors de portée ; la seconde, c'est que, quand je le mis en joue, il se cacha derrière son cheval.

» Cependant, j'avais atteint l'autre rive ; là, je recommandai à mon batelier, qui refusa tout salaire, de déclarer que je

l'avais, le pistolet à la main, forcé de me passer. Je m'enfonçai ensuite dans le bois de Riottier, où je me reposai quelques moments en attendant la nuit. Elle arriva bientôt, et je m'acheminai vers Trévoux. »

Pendant ce temps, Antoine fuyait sur la route d'Anse, mais la troupe des chasseurs des Pyrénées mise à sa poursuite ne tarda pas à le rejoindre. Il entendait les pas de leurs chevaux se rapprocher d'instant en instant : il ne trouva pas d'autre moyen de se dérober momentanément à leurs recherches que de se jeter sous un pont, le corps tout entier dans l'eau, la tête à peine cachée au milieu des joncs. Il resta là, frissonnant, jusqu'à la nuit close, et, jugeant que le danger immédiat était écarté, put rejoindre son frère déjà caché dans une maisonnette des Bruyères, aux environs de Trévoux. Tous deux restèrent pendant quelques jours dans ce refuge pendant que la police royale les cherchait très loin, dans la Dombes, dans le Bugey, les signalait aux frontières et mettait leur tête à prix : douze cents francs étaient offerts par *son Excellence le ministre de la police générale* à qui livrerait à la justice l'un des deux frères (arrêté de la mairie de Trévoux du 23 avril 1816). Ils ne s'en échappèrent pas moins, descendirent la Saône jusqu'à Lyon, en passant audacieusement devant Trévoux au milieu du jour ; puis, conduits par un guide de Saint-Claude, ils remontèrent la vallée du Rhône, traversèrent le Bugey jusqu'à Nantua, Saint Claude, et passèrent en Suisse.

Tant de périls déjoués leur avaient donné un aplomb imperturbable : on les vit traverser en plein marché Nantua, et passer bravement devant la gendarmerie où leur signalement était bien connu. En Suisse, où ils se crurent enfin libres ils retrouvèrent encore cet appel à la basse et cupide dénonciation, et s'amuserent plus d'une fois, dans les auberges, à en lire les termes à haute voix, ajoutant qu'ils se faisaient forts de reconnaître entre mille des gens si bien décrits. Mais ces innocents plaisirs étaient une faible compensation à leurs fatigues et à leurs souffrances. Barthélemy, surtout, qui avait eu les pieds gelés en Russie, marchait avec les plus

grandes difficultés ; il leur fallait donc avant tout s'éloigner le plus possible de la France, afin de n'avoir plus aucune alerte à redouter ; ils traversèrent la Suisse jusqu'à Constance, passèrent en Allemagne, et, toujours inquiétés, ne se crurent en sûreté qu'en Turquie, en Grèce et en Asie. Antoine y mourut.

Le procès des frères Bacheville fut instruit devant la cour prévôtale de Lyon. L'accusation commençait par poser en principe *qu'ils avaient été à Villefranche dans l'intérêt d'une conspiration qui devait renverser le Gouvernement ; qu'ils avaient des écharpes tricolores sous leurs habits, et leurs poches pleines de proclamations, etc, etc.* Les prévenus n'ayant pas comparu, l'instruction marcha libre de toute contradiction. Deux officiers, MM. Meynier et Perrin, se permirent quelques mots en leur faveur : on les mit trois mois en prison pour leur apprendre à parler. M. Morel, de Trévoux, négociant à Villefranche, fut enfermé six mois pour n'avoir pas aidé à les arrêter ; l'oncle, chez lequel ils avaient diné à Villefranche, âgé de quatre-vingts ans, et que rien n'empêcha de déposer de leur innocence, fut jeté en prison, où il languit pendant près de cinq mois.

Pour les héros de l'affaire, l'ainé, Barthélemy, accusé d'une tentative de meurtre sur la personne du maréchal des logis Saltel, tentative précédée d'un délit commis par le dit Barthélemy, conjointement avec son frère Antoine, le même jour, en résistant avec arme à l'autorité administrative et à la force armée, fut condamné à mort ; Antoine accusé seulement de ce dernier délit, fut condamné à deux ans d'emprisonnement (1).

(1) Barthélemy Bacheville, de retour en France en 1819, et amnistié à cette époque, publia une intéressante relation de ses aventures et de ses voyages : c'est de son volume que nous avons tiré les différents extraits qu'on a lus plus haut.

VIII. — LA RÉPRESSION EN DOMBES, — RIGUEURS GÉNÉRALES.

Le procès Bacheville n'avait pas produit sur les populations l'effet calculé, car les deux condamnés avaient échappé aux poursuites. Le gouvernement jugeait donc qu'il lui était de plus en plus nécessaire de *faire un exemple* : il lui fallait à tout prix un complot à déjouer, des conspirateurs à punir, afin de prouver solennellement qu'il était un gouvernement fort. N'ayant aucun fait à réprimer, il dut se contenter, pour remplir son programme, de sévir sans raison contre ceux dont les opinions hostiles lui étaient connues, et que l'on désignait, sans distinction de nuance, sous le nom général de libéraux.

Il est, sur la rive gauche de la Saône, à deux lieues environ en amont de Trévoux, un village dont les maisons en terre, perdues dans la verdure, s'élèvent en gradins sur le coteau au sommet duquel s'étale le plateau de la Dombes. C'est Fareins. Si tranquille d'apparence qu'elle soit, cette jolie bourgade avait été agitée depuis quarante ans dans bien des sens divers. Dès 1775, les derniers Jansénistes, chassés de Paris à la suite des troubles du cimetière Saint-Médard, y avaient élu domicile, et leur cause était embrassée avec ardeur par les habitants de Fareins. Une nouvelle secte religieuse y naquit, assez bruyante, et en hostilité ouverte avec les ministres du culte reconnu. Vint la Révolution, dont les fareinistes adoptèrent les principes les plus avancés. Enfin, en 1815, qu'ils aient ou non pris part aux soulèvements des populations dombistes contre les châteaux, il n'est pas douteux qu'ils aient manifesté leurs sympathies en faveur d'un mouvement renouvelé des événements de 1789. M. Jarrin, dans le travail qu'il a consacré au *Fareinisme*, parle de « l'attente qui précéda les Cent-Jours et de l'effervescence qui les suivit, motivées l'une et l'autre par les inquiétudes données aux acquéreurs de biens nationaux. Une fête patriotique fut célé-

brée à Fareins : on y planta, au milieu d'une acclamation populaire, un arbre de la liberté. Autour du cher symbole, les hommes mûrs jetaient à ceux qu'on sait le cri :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?

On s'agenouilla à l'invocation suprême. Il y eut un serment de prêté... »

Aussi personne ne s'étonna-t-il de voir les gendarmes royaux accourir à Fareins dès que le mot d'ordre de la répression fut parvenu à Trévoux.

Ils arrivèrent un matin, et se dirigèrent tout d'abord vers la maison qu'habitaient les deux frères Merlino. Quels étaient leurs crimes ? Les voici : leur père avait été député à la Convention, et l'un d'eux, ancien officier de la Grande armée, avait fait campagne à la suite de l'Empereur, notamment en Russie. D'ailleurs, personne n'avait suspecté jamais leur parfaite honorabilité. Les gendarmes pénétrèrent chez eux, cernèrent toutes les issues et visitèrent tous les coins de la maison. Ils tâtèrent les lits encore chauds, et il fallut leur dire qui y avait couché, ce qui ne laissait pas d'être délicat, les deux frères, pris à l'improviste, n'ayant eu que le temps de se cacher dans un poulailler qui échappa heureusement aux recherches. Ils n'en furent pas moins obligés de s'enfuir, et ne purent revenir à Fareins qu'au bout de sept mois d'exil.

Pendant ce temps, l'arrière-garde des cavaliers à cocarde blanche, de passage à Beauregard, avait arrêté un homme de la localité nommé Guigue, et l'amenait à Fareins, les fers aux mains. Toute la population était debout. Devinant le sentiment qu'éveillait son arrestation dans tous les cœurs, le malheureux y répondit par un cri qui fut près de trouver un écho parmi les spectateurs exaspérés : *Vive la République !* Mais le sentiment de la réalité revint à la foule ; n'était-ce pas assez qu'un seul eût livré sa vie ?

Un autre habitant du pays était tout particulièrement recherché : il se nommait Claude Goyffon, et le maire de Fareins, en le dénonçant au sous-préfet de Trévoux, le traitait d'homme « d'ailleurs d'une probité à toute épreuve, mais de la secte des illuminés de Fareins dont les principes sont opposés au gouvernement du Roi ». En fallait-il plus pour faire rechercher et condamner cet honnête homme ? Mais Goyffon n'était plus à Fareins. La police de la Restauration ne s'arrêta pas pour si peu : elle alla le poursuivre jusqu'à Besançon, où il fut arrêté.

Pour couronner l'œuvre, le maire de Fareins ne craignit pas de proposer au sous-préfet de traiter la secte des fareinistes comme une société secrète défendue par les lois, et de renvoyer la moitié de ses administrés devant la cour prévôtale, « cela, dit M. Jarrin, parce qu'ils font leur culte à huis-clos, ce qui n'est encore défendu par aucune de nos quarante mille lois — et parce qu'ils adorent un *Homme-Dieu*, ce qui semble devoir être permis et possible en pays chrétien ». Mais cette fois la mesure était dépassée, et il ne fut pas donné suite à une telle proposition, qui suffit à caractériser une époque et un parti.

Au Carre, petit port sur la Saône, à une lieue environ au-dessus de Trévoux, habitait un pêcheur, nommé Nesme, le même qui avait aidé à l'évasion des frères Bacheville en les conduisant en bateau jusqu'à Lyon. « C'était, dit Bacheville dans le livre déjà cité, un de ces hommes courageux, mais simples, qu'il est facile d'entraîner quand on leur montre un but honorable au bout de la carrière ; il se laissa séduire par des scélérats qui, pour le perdre, lui proposèrent de soustraire la France au joug des étrangers... Il fut condamné à la peine capitale. »

A Neuville-les-Dames, autres rigueurs. Dans une affaire assez peu claire, où les passions politiques et les rancunes personnelles semblent avoir joué un rôle égal (c'est la seule, parmi celles que nous avons citées, dont le *Journal de l'Ain*

rende compte (1), un nommé Brossette, chirurgien, avait été poursuivi dans sa maison, entraîné sur la voie publique et assez maltraité. Les coupables étaient sans doute assez dignes d'intérêt et méritaient assurément de subir les peines prévues par le code pour viol de domicile et coups et blessures donnés sur la voie publique. Mais cela pouvait-il suffire à des juges aussi bien dressés ? Sur sept accusés, l'un fut condamné à cinq ans de travaux forcés, trois à vingt ans, deux à perpétuité, ce fut LA MORT pour le septième !

Il est vrai qu'il s'agissait « d'attentats commis au nom de Buonaparte ! »

Cette affaire fut jugée dans la dernière session des assises de 1815 dans le département de l'Ain. Or, voici dans quels termes s'était exprimé le président à l'ouverture de la première séance :

« Pendant les instants de cette année qu'il faudrait pouvoir effacer de nos annales, d'effroyables tumultes ont éclaté sur plusieurs points de ce département.

« L'humble demeure du ministre de la religion n'a pas été plus respectée que la maison du riche. Mais, il faut le dire, d'autres motifs que l'appât du pillage animaient les spoliateurs.

« Le moment est venu où la licence doit être enchaînée et l'immoralité réduite à l'impossibilité de nuire. Non-seulement il importe d'épouvanter le crime, mais il faut réveiller la vertu qui sommeille, et, *par l'empire d'un salutaire exemple*, arrêter l'homme faible au bord de l'abîme.

« MM. les jurés, VOS NOMS M'ONT APPRIS TOUT CE QUE JE DOIS ATTENDRE DE LA SAGESSE DE VOS DÉCISIONS, et je suis convaincu que je ne compte parmi vous que des hommes éclairés et justes, que des amis de la religion et de l'humanité, et surtout de fidèles serviteurs du meilleur des monarques. »

Ce jury du choix de l'autorité royale ne s'arrêta pas là : il condamna à mort deux hommes de Cize, Jean-Baptiste Vigier,

(1) Voir aux *Documents complémentaires*, lettre C.

tisserand, âgé de 31 ans et François Decœur, cultivateur, âgé de 48 ans, accusés, *le premier comme auteur, le second comme coupable (?)* d'avoir, le 15 août 1815, près le port de Bolozon, à la suite d'une dispute, tué un soldat polonais au service de l'Autriche. Il fallait bien venger par la mort de deux Français l'insulte faite à nos bons amis les Autrichiens. Ils subirent leur peine sur la place de la foire, à Bourg. le 23 février 1816, à onze heures du matin, en même temps qu'un assassin de profession.

Pour viol du domicile du curé de Chanoz et désordres commis chez un notaire de Mézériat pendant les Cent-Jours, on prononça une condamnation à cinq ans de réclusion et au carcan et deux aux travaux forcés à perpétuité.

Quant aux moindres peines, elles étaient innombrables. Nous relevons par exemple, dans un espace de quinze jours, des condamnations de prison suivie de surveillance de la haute police, prononcées : contre un homme de Drom accusé d'avoir répandu de fausses nouvelles dans le pays et menacé des prêtres et des royalistes ; contre un prêtre demeurant à Volognat, convaincu d'avoir distribué dans sa commune des proclamations bonapartistes ; contre un jeune homme de Bourg qui s'était opposé à l'entrée d'un prêtre apportant les sacrements dans la maison de son père malade.

Des cabarets sont fermés à Rignat, Neuville-sur-Ain, Varambon, Poncin. A Trévoux, un dimanche, trois jeunes gens se sont promenés en ville, portant une cocarde tricolore au chapeau et une cocarde blanche. . . . ailleurs : cette gauloiserie déplait à l'autorité ; ils l'expieront par un an de prison, cinquante francs d'amende et un an de surveillance.

Mais la perle de la collection, c'est l'ordre du jour suivant du maréchal de camp commandant le département (du 15 mai 1816) :

* À compter du 18 de ce mois, la gendarmerie a l'ordre d'arrêter sans distinction toutes personnes vêtues en bourgeois qui porte-

raient des moustaches, motivé sur ce qu'elles peuvent être un signe de ralliement. »

La proscription des moustaches ! Dépassé, l'arrêté qui empêche le paysan de danser ! . . .

En résumé, après les quelques mois d'invasion et de réaction royaliste écoulés depuis juillet 1815, le sang le plus précieux avait coulé par ordre des tribunaux d'exception et sous les coups d'assassins impunis ; tous les droits acquis avaient été méconnus et les services publics désorganisés ; la Chambre ultra-royaliste, après avoir annoncé l'intention de tout renverser pour reconstituer l'ancien régime, avait commencé à mettre ses projets à exécution.

La France, à demi ruinée par l'entretien d'un million et demi d'étrangers vivant sur notre sol et par une contribution de guerre de plus d'un milliard, frémissait sous l'invasion : les soldats étrangers excitaient encore l'irritation publique en s'abandonnant à tous les excès de la violence, en épuisant nos moindres villages et en dévorant nos dernières ressources. Il y avait un profond regret de notre gloire éteinte et de notre grandeur perdue, et le ressentiment le plus vif du triomphe de l'étranger.

La colère grondait au fond de tous les cœurs, les passions politiques étaient portées à un tel degré de violence que le gouvernement de Louis XVIII eût été promptement emporté en ce temps-là s'il n'eût été soutenu par la présence des soldats étrangers. Le pays était convaincu que, sans eux, il aurait été aussi aisément renversé qu'an retour de l'île d'Elbe ; chacun en exprimait tout haut la pensée, et les sentiments d'animadversion qui y donnaient naissance se perpétuèrent jusqu'à la Révolution de 1830 et même au delà, alors que la dynastie des Bourbons avait été entraînée pour toujours.

IX. — AFFAIRE DE GRENOBLE.

Au moment où l'exaspération des esprits était parvenue à ce degré d'acuité, il surgit inopinément à Grenoble un événement dont les conséquences se firent sentir sur toute la frontière de l'Est ; il fut, pour le département de l'Ain notamment, le point de départ et le prétexte d'une répression dont la violence dépassa tout ce qui s'était vu aux jours les plus sanglants de la période révolutionnaire. A ce titre, nous devons le raconter succinctement, en insistant sur le retentissement qu'il eut chez nous.

A cette époque, il n'y avait dans le département de l'Ain qu'un seul journal, le *Journal de l'Ain*, qui se publiait à Bourg. Il paraissait deux fois par semaine, le mercredi et le dimanche ; son format était à peine ce qu'on appelle aujourd'hui un petit journal. Il avait fait preuve du servilisme le plus absolu envers tous les gouvernements maîtres du pouvoir, quitte à les injurier après leur chute, eux et leurs partisans, et à servir toutes les persécutions et toutes les haines dirigées par le vainqueur du jour, contre ses amis d'autrefois.

Une palinodie ne lui coûtait que le temps de s'assurer de quel côté se trouverait le vainqueur du lendemain. Dans les heures de doute, c'est-à-dire dans les moments où le public avait le plus besoin d'être renseigné sur les événements d'où dépendait son avenir, il cessait tout-à-coup de paraître. C'est ainsi qu'au moment du retour de l'île d'Elbe, il suspendit sa publication pendant plus de quinze jours.

Pour l'heure, Waterloo, l'invasion et ce qui s'en était suivi, tout cela semblait au *Journal* d'un poids suffisant pour qu'il n'eût pas à hésiter sur la conduite à suivre ; et voici ce qu'il écrivait dans son numéro du 8 mai 1816, à l'occasion de l'anniversaire de la première Restauration :

« Salut, ô jour mémorable ! Louis s'approche de sa capitale, et déjà une population immense, avide de contempler les traits du fils de Henri IV, se porte sur les pas de celui qu'elle appelle du nom si doux de père.

« Plus de guerre... la justice renaît... les ruines se réparent.. A sa voix, les passions, les haines, les vengeances s'apaisent à l'instant et cessent de s'élever autour de lui comme des flots agités... A peine Louis a-t-il régné quelques mois, l'agriculture renaît, le commerce reflurit, les beaux-arts enfantent des merveilles. Aux cris de désespoir qu'on entendait naguère succède un concert d'amour et de bénédictions !... »

Or, au moment même où le *Journal* entonnait un tel dithyrambe, voilà qu'éclatait dans un département voisin du nôtre un événement qui faisait singulièrement dissonance dans un accord si harmonieux.

Dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 mai, une bande insurrectionnelle d'environ trois cents hommes, organisée par un ancien professeur de droit à Grenoble, Paul Didier, se présentait aux portes de cette ville pour l'occuper, s'emparer des autorités et proclamer le gouvernement de Napoléon II.

Le général Donadieu et le préfet de l'Isère, prévenus dans la journée, avaient pris leurs mesures pour se rendre maîtres du mouvement. Au moment où les insurgés se présentèrent devant la porte que devaient occuper leurs amis de la ville, ils furent reçus par une décharge de mousqueterie ; leur troupe prit la fuite, poursuivie par le détachement venu à sa rencontre, et qui lui fit perdre encore quelques-uns des siens.

Six hommes étaient tombés du côté des insurgés ; la troupe ne comptait aucune victime.

Pendant ce temps, une partie de la garde départementale de l'Isère et un détachement de gardes nationales attaquaient une autre troupe qui s'était emparée de la Bastille et enlevaient ce poste à la baïonnette, après avoir souffert plusieurs décharges.

Le général Donadieu rendit aussitôt compte de l'affaire au

ministre de la guerre et aux généraux commandant dans le Rhône et dans la Drôme :

« Vive le Roi ! s'écriait-il. Les cadavres de ses ennemis couvrent tous les chemins à une lieue à l'entour de Grenoble. Depuis minuit jusqu'à cinq heures, la mousqueterie n'a cessé ; depuis trois heures, le sang n'a cessé de couler ! Encore à ce moment, la légion de l'Isère, qui s'est couverte de gloire, est à leur poursuite ; on amène les prisonniers par centaines ; la Cour prévôtale en fera prompt et sévère justice. »

Prompt, en effet, car dès le dimanche, la Cour prévôtale, convoquée d'urgence, commençait le procès ; le 7, elle prononçait trois condamnations à mort ; le 8, deux des condamnés montaient sur l'échafaud au cri de *Vive la France ! Vive l'Empereur !*

Le gouvernement prévenu le 6, mettait immédiatement le département de l'Isère en état de siège et donnait aux autorités civiles et militaires un *pouvoir discrétionnaire*.

Le même jour, le ministre de la police transmettait aux préfets des quinze départements les plus rapprochés les instructions suivantes :

« Si vous apercevez le plus léger symptôme de soulèvement, ne balancez pas. La plus grande vigueur et une rigueur égale doivent être déployées dès le principe. Un pouvoir discrétionnaire est laissé aux magistrats.

» La gendarmerie doit toujours rester sur pied et *ne faire aucun quartier* aux premiers rebelles qui oseraient se montrer. Tout canton insurgé doit être considéré comme en état de siège.

» Mettez la garde nationale en mouvement ; stimulez le zèle des fidèles serviteurs du roi ; *promettez des récompenses à ceux qui feraient des révélations* ; ne soyez pas arrêtés par le défaut de fonds ; toute dépense vous sera remboursée.

» Prenez conseil des circonstances ; usez de la latitude qui vous est accordée ; vous pourrez compter sur l'approbation comme sur l'appui du gouvernement. »

Cette circulaire, où se déployait dans toute sa violence le

plus effrayant arbitraire, était aussitôt rendue publique (par le *Journal*).

Le lendemain, un arrêté du général Donadieu assurait à qui livrerait un des auteurs de la rébellion une récompense de cent à trois mille francs, suivant l'importance de l'individu dénoncé. Incitations et promesses odieuses, qui nous offrent le triste spectacle de fonctionnaires surexcitant les plus bas intérêts, provoquant à la délation et au meurtre, et offrant le prix du sang.

Il est juste de dire que les menaces n'étaient pas épargnées à ceux auxquels ces promesses ne suffisaient pas ; car un arrêté du 9 mai, visant quiconque cachait chez lui un insurgé sans le dénoncer, le menaçait de la peine de mort, et de *faire raser sa maison*.

Rasée aussi la maison de celui qui aurait recélé chez lui des armes sans les déclarer !

Le ministère, il est vrai, jugea peu pratique l'exécution de cette mesure. Il se borna à revenir à sa méthode favorite, en élevant simplement le taux de la délation : il le porta à *vingt mille francs* pour qui livrerait Didier, le chef du mouvement.

Le procès des insurgés ne fut qu'une formalité. L'interrogatoire se réduisit à un simple appel nominal. Aucun avocat n'avait été autorisé à conférer avec les accusés. Six d'entre eux, arrêtés le 5 dans un faubourg, lorsqu'ils s'entretenaient paisiblement à leur porte, furent acquittés ; les vingt et un autres furent condamnés à mort le même jour (9 mai).

Le lendemain, la preuve de l'innocence de deux des accusés fit surseoir à leur exécution. Cinq autres, dont la participation à l'émeute n'avait pu être démontrée, furent l'objet d'une demande en grâce adressée au roi par le Conseil de guerre lui-même.

Les quatorze autres furent fusillés le 10, au milieu de la consternation et de l'épouvante de la population.

Puis, le gouvernement refusa les grâces demandées et ajouta que les vingt et un accusés devaient être fusillés. Les

sept autres condamnés, dont cinq présumés innocents et deux formellement reconnus comme tels, furent donc exécutés, dans la soirée du 15.

Enfin le lendemain, le troisième des condamnés du 7 mai fut guillotiné.

Quant à Didier, qui s'était réfugié en Savoie, il fut dénoncé par un aut'ergiste, livré par les autorités sardes, et guillotiné à Grenoble le 10 juin.

X. — CONTRE-COUP DE L'AFFAIRE DE GRENOBLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Que se passait-il dans l'Ain, pendant ce temps ? Certes, aucun des événements de cette année terrible n'était fait pour diminuer l'horreur de la population à l'égard d'un régime odieux. Mais la lassitude était venue ; et, bien qu'ils eussent ressenti douloureusement le contre-coup des événements de l'Isère, les habitants de l'Ain, découragés, avaient pris le parti de rester tranquilles.

Et puis, les affaires allaient par trop mal, et la vie devenait de plus en plus difficile. L'année précédente, les moissons avaient été retardées à tel point qu'en octobre elles étaient encore sur pied. Puis la neige survint tellement à l'improviste que les récoltes en furent couvertes : dans la montagne, on ne moissonna pas avant le mois de janvier. Aussi vit-on le prix du blé monter, depuis 8 fr. le double-décalitre, successivement jusqu'à 9 75, 10 50 et 13 50. La pièce de vin atteignit le taux de 180 fr. Au commencement de l'hiver, la municipalité de Bourg avait fait à la générosité de la population, en faveur des pauvres, un appel pressant, plus que cela, forcé. Si l'opposition protestait parfois, ce n'était que faiblement, en quelques paroles amères, porte close.

L'administration préfectorale n'avait pas les mêmes raisons d'éviter le bruit. Aussi, à la suite de l'affaire de Grenoble, on la vit redoubler de zèle. A peine le ministre de la police lui eut-il envoyé les instructions qu'on a lues plus haut, le préfet de l'Ain débuta par lancer arrêtés sur circulaires concernant le dépôt des armes de guerre ; il ordonna des visites domiciliaires, prescrivit que des détachements de troupes de ligne et de gendarmerie seraient envoyés en garnison dans les communes où le dépôt des armes n'aurait pas été effectué assez tôt, et y demeureraient aux frais des habitants jusqu'à ce que cette opération fût terminée (25 mai).

En effet, dès le 28 mai, des détachements de la légion et de la garde départementale partirent de Bourg pour opérer dans les cantons de Brénod et de Poncin le désarmement prescrit.

Et pourtant, aucune de ces mesures n'avait encore satisfait ce préfet, instrument d'un gouvernement de paix. Plus que jamais, il lui fallait quelqu'un pour *faire un exemple*. Il le lui fallait à tout prix, et immédiatement: il avait bien affaire de perdre son temps à chercher! Précisément, le maire de Saint-Jean-le-Vieux, homme bien pensant s'il en fût, avait dans sa commune un ancien soldat de la Révolution que nous avons vu paraître aux Cent-Jours; il se nommait Savarin, et avait le tort de ne pas cacher la répulsion que lui causait le régime ramené par l'étranger. Le maire de St-Jean-le-Vieux, M. Gallien de Lachaux (il faut conserver à l'histoire un aussi noble nom), signala Savarin au préfet de l'Ain, le baron Camus du Martroy.

X. — CÉSAR SAVARIN.

Savarin (Marie-César-Stanislas) était né à Jujurieux en 1771. Agé de 21 ans l'année où la patrie fut déclarée en danger, il partit, et resta au service jusqu'en l'an IX ; il avait été lieutenant dans le 2^e bataillon de l'Ain et dans le 40^e régiment d'infanterie légère. Il se retira à St-Jean-le-Vieux, où il crut pouvoir jouir en paix de son petit patrimoine, et se maria. Diverses personnes existant aujourd'hui ont connu son fils étudiant en droit à Paris.

Ses ennemis politiques, c'est-à-dire les puissants du jour, lui reprochaient « d'avoir mené une conduite très immorale et dangereuse pour le repos public ; d'avoir commis plusieurs assassinats dans la Vendée, pillé plusieurs maisons, etc. » La lumière est faite sur ces prétendus excès des armées révolutionnaires, que tous les régimes, y compris l'Empire né de la Révolution, calomnièrent à l'envi ; en ce qui concerne Savarin, personne ne put fournir d'autres preuves que *la clameur publique*, alors qu'il y pût répondre sans réplique en présentant ses congés et certificats.

La vérité est que Savarin était un esprit inquiet et assez mal équilibré ; il aimait le jeu et conduisait mal ses affaires. Quelques années avant le retour des Bourbons, il vendit ses propriétés, que les acquéreurs furent obligés de payer deux fois à cause des hypothèques légales dont elles étaient grevées. Cette dernière circonstance lui fit des ennemis et ne fut peut être pas sans influence sur les facilités que les royalistes militants eurent à l'arrêter. On n'a pourtant jamais vu aucun code punir de mort des faiblesses de conduite, allassent-elles jusqu'à l'indélicatesse.

Quant à l'expédition qu'il dirigea contre le duc d'Angoulême pendant les Cent-Jours, elle ne lui fut pas moins violemment reprochée. Il semblait, à entendre parler les organes les plus autorisés du royalisme, que sa troupe fût une bande

de brigands. On articulait des faits : envahissement de la ville d'Ambérieu ; violation de plusieurs domiciles ; voies de fait contre divers particuliers dans cette commune et dans celle de Saint-Germain. Quant à donner des preuves, à citer une seule victime, on n'en avait garde. Nous avons déjà fait justice de ces calomnies ; nous avons recueilli des preuves, nous avons entre les mains des affirmations signées de descendants de ceux qui ont pris part à l'expédition incriminée ; il en résulte que tout ce qui a été dit à cet égard devant les cours prévôtales était calomnieux.

Quoi qu'il en soit, Savarin crut agir prudemment en tentant, à tout hasard, de se dérober aux recherches de la police royale. Le 1^{er} janvier 1816, il alla demander l'hospitalité à un scieur de long nommé Jean Courtier, dont la maison était voisine de la sienne ; il y demeura trois mois et demi sans sortir, puis, dans la nuit du 15 au 16 avril, il quitta cet asile et se rendit à Poncieux, hameau de Saint-Jérôme, où il fut reçu par un cultivateur nommé Bocard.

La plupart de ses amis, ne l'ayant pas vu depuis plusieurs mois, le croyaient en Suisse.

Jusqu'alors, et malgré les dénonciations dont il était l'objet, rien encore n'avait été tenté contre lui ; mais lorsqu'arriva l'affaire de Grenoble, son arrestation fut décidée. Un détachement de gendarmes, commandé par le capitaine Clément, reçut du Préfet de l'Ain l'ordre de visiter plusieurs villages environnant Saint-Jean-le-Vieux. Poncieux fut occupé, le hameau cerné et toutes les habitations gardées à vue. Déjà plusieurs d'entre elles avaient été fouillées lorsque, d'une maison située sur un rocher, l'on vit s'échapper, par une porte de derrière, un individu fuyant à toutes jambes. Une escouade de gendarmes se mit tout aussitôt à sa poursuite. L'homme s'était dirigé vers le ravin : parvenu au sommet de son escarpement, il s'élança, et on le vit l'instant d'après gisant quinze pieds plus bas. Dans l'ardeur de la poursuite, le maréchal des logis qui dirigeait le mouvement n'hésita pas :

il sauta à son tour, roula environ cinquante pas ; mais, plus adroit ou plus heureux, il se releva, saisit au collet le fugitif et le somma de décliner son nom. Le malheureux n'avait plus envie de se sauver : en tombant, il s'était foulé un pied et démis le poignet droit ; il répondit faiblement : « Savarin », et se laissa emmener.

Cela se passait le 23 mai 1816.

Savarin, conduit le même jour à la maison d'arrêt de Pont-d'Ain, fut transporté le lendemain à Bourg. Les charges qui pesaient sur lui étaient graves : voici comment s'exprimait le Préfet Du Martroy en l'adressant au président de la cour prévôtale :

Il paraît résulter de différents renseignements :

1^o Que depuis longtemps Savarin cherchait à organiser une bande, pour se porter avec elle à toute sorte d'excès ;

2^o Qu'un assez grand nombre d'individus étaient déjà enrôlés dans cette bande ;

3^o Que plusieurs de ses agents et de ses complices cherchaient à recruter dans les montagnes ;

4^o Qu'ils avaient déjà réuni une assez grande quantité d'armes de calibre.

C'était donc une conspiration en règle, dont il s'agissait de démontrer l'existence.

Or, pour faire une conspiration, il faut des conspirateurs. L'on avait, à la vérité, arrêté en même temps que Savarin dix citoyens de Saint-Jean-le-Vieux, Jujurieux, Poncieux et Pont-d'Ain ; mais la plupart avaient paru tellement stupéfaits lorsqu'ils surent ce dont on les accusait qu'on avait dû les relâcher immédiatement. L'on s'adressa donc à un homme dont on avait mis avec succès la complaisance à l'épreuve, M. de Gallien, maire de Saint-Jean-le-Vieux.

La réponse de ce dernier ne se fit pas attendre : voici ce qu'il écrivit au président de la Cour :

Saint-Jean-le-Vieux, le 2 juin 1816.

Monsieur,

Aujourd'hui, à trois heures après-midi, j'ai reçu la déposition du nommé Joseph Vagier, et cela en présence de mon adjoint ; vous la trouverez ci-jointe ; elle donne des renseignements bien importants au sujet de Savarin. Vous verrez par la déposition que Claude Femelas est toujours l'agent de Savarin, et vous verrez aussi que son fils, nommé Charles Femelas, est tout aussi instruit que son père ; il convient, d'après ces nouveaux renseignements, de faire arrêter Charles Femelas, fils de Claude dit le Chasseur, de le tenir dans la prison séparé de son père, et je crois que par ce moyen vous parviendrez à découvrir les associés de Savarin, mais soyez bien convaincu que ce Femelas sait tout et que c'est un brigand le plus dangereux qu'on puisse connaître. Remarquez aussi que l'huissier Bolache qui nous a dit qu'il n'avait eu aucune communication avec Savarin, la déposition de Vagier prouve le contraire ; et que lorsque vous avez remarqué que Bolache ne vous avait pas répondu avec franchise, c'était la vérité, et que vous ne vous êtes pas trompé quand à Vélin, Pierre, qui portait les vivres à Savarin, nul doute que cet homme ne fut aussi dans la confiance des noirs projets de Savarin.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je vous enverrai, mardi prochain 4 du courant, Joseph Vagier qui est le même qui a signé la déposition ci-jointe ; je vous prie instamment de l'entendre en particulier, qu'on ne puisse pas se douter qu'il a rien révélé, et aussitôt que vous l'aurez entendu de le renvoyer chez lui ; il faut que je vous dise, Monsieur, que c'est ce brave jeune homme, que je n'avais point voulu nommer et dont je vous confie le secret, qui a indiqué le lieu et la maison où Savarin était, et que c'est lui seul qui est la cause de l'arrestation de Savarin ; je vous prie de vouloir bien rappeler à M. le Préfet qu'il mérite une part dans la somme promise pour l'arrestation de ce brigand, personne plus que lui ne peut mériter une récompense, ayant fait arrêter le monstre qui nous préparait les coups les plus affreux.

Insistez auprès de Vagier s'il ne saurait rien de plus. S'il n'aurait pas connaissance de la liste de la bande Savarin. Si Femelas ne lui a point dit quels étaient les chefs. S'il ne sait pas aussi que c'est

moi qu'on devait assaciner le premier, porter en trionfe ma tête au bou d'une pique, tirer des coups de pistolets au-devant de ma maison pour donner le signal, peut-être pourrait-il savoir quelque chose à cet égard.

Si vous avez, Monsieur, quelque chose à me communiquer vous pourrez m'écrire par le retour de ce brave jeune homme.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE GALLIEN, *maire.*

Cette lettre, dont nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe et les idées, autant que ces choses sont susceptibles de respect, était suivie, dès le lendemain, d'une nouvelle dénonciation :

J'ai appris, écrivait ce maire dont les sentiments étaient aussi peu français que le style, que Simon Ravet et Jean-Louis Bocard de Poncieux, qui ont été manqué, sont alé à Bourg dans l'intantion de se rendre en prison, qu'avant de si rendent il sont aler voir à Bourg le défenseur de Savarin, qui leur a donné le conseil de n'en rien faire, que les dépositions qu'ils auraient à faire ne pouvaient que charger Savarin et qu'il ne fallait se constituer prisonnier qu'après que Savarin serait jugé, je pense qu'ils sont revenu dans le pays.

L'on fit donc une nouvelle battue du pays ; trente-trois personnes, dont deux femmes, signalées comme agents de Savarin, furent arrêtées coup sur coup (quitte, pour la plupart, à être relâchées aussitôt après leur interrogatoire), et l'on commença l'instruction.

XII. — L'INSTRUCTION D'UN PROCÈS POLITIQUE EN 1816.

C'est ici que l'embarras commença à gagner ceux-là même qui avaient déployé tant de zèle au début de l'affaire. C'est qu'il s'agissait, maintenant, de démontrer la solidité de l'accusation, et à peine le juge d'instruction eut-il commencé son travail qu'il s'aperçut avec stupeur non pas que les preuves manquaient, mais *qu'il n'y avait rien !*

Il avait beau se débattre, torturer les moindres incidents, l'inanité de l'accusation lui apparaissait dans toute son évidence. Il avait pour toutes pièces de conviction le portefeuille de Savarin contenant deux lettres de sa femme absolument inoffensives ; plus, deux fusils de chasse et un carnier à demi plein de poudre, ainsi qu'une caisse de cartouches, restant de l'expédition de 1815. C'était là tout l'attirail de guerre des conjurés.

Mais les dépositions, dira-t-on, ces dépositions accablantes promises par M. de Gallien ? La plus terrible, celle du jeune Vagier, le co-dénonciateur, se résume ainsi : un garçon de quinze ans, le fils Femelas, compromis lui-même dans l'affaire, lui a dit « qu'on avait vu Savarin armé de quatre pistolets, et qu'il avait une quantité de fusils, cinq ou six ; que le gouvernement du Roi allait être renversé et que l'Empereur arrivait ; enfin qu'il avait vu entre les mains de Savarin une liste de 3,000 hommes désignés sous des noms déguisés ».

Un autre a entendu, un soir, des paysans causant entre eux et disant « que sous peu de jours le tocsin sonnerait partout, que l'on se porterait à Saint-Jean-le-Vieux chez M. de Gallien, et qu'enfin l'on ne paierait plus d'impôts » ; mais le témoin n'a reconnu personne.

L'accusation prend encore prétexte de lettres interceptées, mais elle n'en fournit aucune, et il est prouvé que plusieurs des prétendus correspondants ne savent ni lire ni écrire ; quant aux réunions, aux courses à travers les montagnes

qu'elle leur reproche, elles s'expliquent de la façon la plus naturelle par les travaux et les affaires de chacun. Enfin, il est démontré que la plupart des individus suspects de faire partie de la conspiration ne savaient même pas que Savarin, son prétendu chef, *fût encore en France!*

Que faire dans un cas aussi difficile? Les magistrats auxquels la besogne est échue ne cessent de se consulter, fort indécis sur le choix des moyens qui les tireront d'affaire. Souvent, au cours de cette laborieuse instruction, nous rencontrons le nom du préfet, celui des maires et de certains royalistes bienveillants; ils apparaissent comme des éclairs rapides et s'éloignent tout à coup, en laissant deviner qu'ils jouent le rôle important, et que les plus apparents, prévôt, procureur du roi, etc., ne sont que des instruments dont ils font mouvoir les ressorts.

Pour tenter de mettre fin à cette indécision, la correspondance suivante s'établit entre le Procureur du roi et le Maréchal de camp, Prévôt du département. Nous croyons devoir la reproduire, malgré son étendue; il n'est certainement pas de documents qui puissent mieux faire connaître les dessous de ces ténébreux procès qui coûtèrent la vie à tant de Français. Nos deux magistrats s'y expliquent avec cette clarté et cette franchise que donne l'assurance qu'on ne sera pas lu... avant soixante ans.

Le Procureur du roi commence ainsi :

Bourg, le 11 juin 1816.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous remercier de la communication que vous m'avez faite de la lettre de M. le Maire de Saint-Jean-le-Vieux, du 9 de ce mois, relative à la procédure que vous avez commencée contre *César Savarin*, prévenu d'avoir *organisé une bande armée, ou de lui avoir fourni, ou préparé des armes et munitions.*

Cette lettre que je vous renvoie, avec la présente, vous offrant un moyen qui, peut-être, ne se rencontrera plus, dans toute la suite de

l'instruction, celui de faire comparaître *volontairement et de confiance* devant vous, si vous vous transportez à Saint-Jean-le-Vieux, les nommés *Boccard et Simon Ravel*, qui se sont soustraits, jusqu'à présent, à vos recherches et qui, dans les derniers temps, approchaient intimement et habituellement Savarin, dans le lieu où il était caché, je suis d'avis que, comme vous devez espérer des déclarations extrêmement importantes de ces deux individus, votre transport à Saint-Jean-le-Vieux, avec M. l'Assesseur, devient urgent, nécessaire et indispensable, selon moi.

Je suis bien convaincu que vous n'hésitez pas l'un et l'autre, si vous ne consultez que votre zèle, qui est à toute épreuve.

Mais si vous consultez aussi la régularité de la procédure même, il vous paraîtra important de faire de plus grandes recherches et de recueillir de nouveaux renseignements, pour connaître enfin si le crime imputé à Savarin a été accompagné des circonstances dont la loi exige le concours pour déterminer l'attribution de la compétence que la Cour prévôtale doit juger préliminairement, en suffisante connaissance de cause.

Ainsi, M. le Prévôt, sous tous les rapports, il sera très avantageux que vous vous transportiez, avec M. l'Assesseur, à Saint-Jean-le-Vieux, où l'assistance de MM. les Maires du canton, très parfaitement dévoués au Roi; vous a préparé des moyens de succès dont vous profiterez habilement pour la découverte de la vérité, qu'il est si essentiel d'obtenir toute entière, dans cette affaire d'un intérêt majeur pour la tranquillité du Royaume.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la considération la plus distinguée, votre très humble et obéissant serviteur;

PERROT.

Le Prévôt, après avoir fait le voyage conseillé sans rien découvrir, répondit au Procureur du Roi par la lettre suivante :

Les lois ne deviennent conservatrices de la Société que lorsqu'elles sont appliquées avec justice et justesse; je le sais; je sais aussi, quoique trop longtemps éloigné des questions législatives, je sais, dis-je, que les Magistrats ne sauraient mettre trop de circonspection à procéder régulièrement, surtout lorsqu'il s'agit de la vie

des citoyens, mais il me semble que, lorsque la loi est claire, et le délit établi, que lorsque la punition doit être prompte et exemplaire, il importe de suivre la voye la plus importante au salut de la patrie, et, dans l'espèce, nous sommes tous d'accord qu'il est dangereux de livrer à des Jurés, souvent faibles, indifférents, craintifs, ou d'une opinion équivoque, des individus dont le châtiment seul peut arrêter les complots et les machinations ; à Dieu ne plaise qu'il entre dans mon cœur d'autres sentiments que celui de servir mon Roi et mon pays ; mais c'est, précisément, parce que je crois sincèrement remplir ce devoir sacré, que je persiste à penser que l'accusé Savarin doit être jugé prévôtalement. En effet, que portent les dispositions de la loi ? les voici : art. 9, (les Cours prévôtales procéderont contre tout individu, quelle que soit sa profession, civile ou militaire, ou autre, qui se serait rendu coupable de rébellion armée, ou qui aurait été arrêté faisant partie d'une réunion séditieuse, ou qui, sans droit ou sans motif légitime, aurait pris le commandement d'une force armée, d'une place forte, d'un poste, d'un port, ou d'une ville, ou qui *aurait levé ou organisé une bande armée*, ou qui aurait fait partie d'une telle bande, ou *lui aurait fourni des armes, des munitions, ou des vivres* ;)

Or, de quoi accusons-nous cet individu ? N'est-ce pas d'avoir organisé une bande armée ? N'est-ce pas d'avoir excité les citoyens à s'armer contre l'autorité royale ? D'avoir provoqué au renversement du gouvernement ? Sur quoi est fondée notre accusation ? N'est-ce pas sur les renseignements, documents et dépositions qui nous sont parvenus ? N'est-ce pas enfin par la rumeur publique ? D'après cette opinion générale, qui ne ment presque jamais, et qui a été corroborée par quatre fonctionnaires, dont les sentiments et la véracité ne peuvent être révoqués en doute ?

Si donc, ainsi que cela me paraît constant, les dispositions de la loi sont claires ; si le crime qu'elles prévoient est clairement mentionné dans l'acte d'accusation, nous ne devons pas douter de notre compétence, et nous devons nous hâter de juger, pour apprendre aux méchants qu'ils ne peuvent plus espérer de troubler la société, et pour convaincre les honnêtes gens que les Magistrats, d'accord avec les lois, veillent, sans cesse, à la conservation de leur fortune et de leur existence.

Je n'ignore pas que, pour attaquer notre compétence, *Savarin se*

défendra d'avoir commis le crime dont il est accusé, il dira qu'il n'a point organisé de bande armée, et qu'il n'y a point eu de commencement d'exécution, etc. Mais la réponse sera facile et victorieuse ; les dépositions sont là ; elles sont péremptoires, concordantes et irréfragables ; elles constatent bien suffisamment qu'il y avait une bande Savarin, qu'elle était plus ou moins nombreuse, que Savarin, lui-même, la dirigeait et qu'il s'occupait journellement d'augmenter le nombre des complices ; la loi n'exige nulle part que la bande armée ait commencé le brigandage ; son existence seule est un crime, et, assurément, ce crime est punissable prévôtalement.

Je dirai plus, s'il était possible qu'il y eut quelque incertitude dans nos esprits, si nous étions libres de renvoyer ou de juger, notre Devoir, notre Dévouement, les circonstances, tout nous ferait une Loi de juger ; telle est, du moins, l'opinion manifestée par M. le Préfet lui-même, par sa lettre du 19 juin.

L'expérience que j'ai acquise, pendant deux années de campagne, dans les montagnes de la Calabre, m'a suffisamment appris avec quelle rapidité une bande de scélérats, sans organisation apparente, peut se porter sur un point ou sur un autre, se réunir à volonté et disparaître, en un clin d'œil, à la moindre apparence de force armée dirigée contre elle.

N'oublions pas que les montagnes du Bugey offrent, à peu près, les mêmes facilités pour le brigandage ; et le résultat de toutes les informations acquises jusqu'à ce jour, dans l'affaire Savarin, prouvent qu'elle était tellement organisée, en état de commencer ses brigandages, qu'elle n'en avait pas abandonné le projet, quoique les événements heureux de Grenoble eussent détruit, de ce côté, leurs coupables espérances.

Au surplus, Monsieur le Procureur du Roi, je confie ces réflexions à votre examen ; votre expérience, votre sagacité et votre dévouement suppléeront facilement à tout ce que j'ai pu omettre pour établir notre compétence ; je me rangerai toujours du parti qui, en ne violant pas les principes, sera avantageux au gouvernement.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Procureur du Roi, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Le comte DE MELFORT.

Bourg, le 20 juin 1816.

La lettre que l'on vient de lire renferme un mot typique, un de ces mots qui précisent, avec la plus grande justesse, le caractère d'une accusation : c'est sur des histoires de brigands de la Calabre que ces magistrats conservateurs du repos public vont juger un homme et le condamner.

Eh bien, malgré cette prodigieuse dépense de dialectique, la Cour prévôtale ne put pas conserver l'affaire; quelque effort qu'on eût fait pour escamoter l'examen du jury, l'on n'aboutit à aucun résultat. La place laissée jusqu'alors à l'arbitraire était par trop considérable; l'on ne pouvait pas recommencer les fusillades sommaires de Grenoble : César Savarin ne fut pas jugé prévôtalement.

XIII. — LE JUGEMENT.

La session des assises de septembre 1816 attira au Tribunal de Bourg une foule aussi avide d'émotions qu'assurée de les voir satisfaites. Les *dilettanti* de la controverse et tous les magistrats et avocats de Bourg tinrent à honneur d'assister aux débats, car ils étaient présidés par le baron Bastard d'Estang, premier président de la Cour de Lyon, qui venait de diriger la procédure contre les conspirateurs Rosset, Montain et Lavalette; c'est lui qui, en 1820, instruira l'affaire de Louvel. Il avait l'expérience de la chose, et le *Journal de l'Ain* loue « sa facilité, son éloquence, ainsi que la sagacité avec laquelle il découvre à tous les esprits attentifs les points importants à saisir dans les débats ».

Mais l'affaire Savarin suffisait amplement à passionner le grand public.

La curiosité primait tout autre sentiment. Les incidents de chaque séance étaient commentés avec véhémence, mais sans que personne osât témoigner ouvertement sa sympathie aux accusés, l'expérience ayant appris à chacun ce qu'il en coûtait pour un mot prononcé trop haut.

Les dévotes étaient pour que l'on coupât la tête à Savarin, ce brigand, cet impie! Il fallait faire un exemple...

— Un exemple! quel exemple? et pourquoi?

Là dessus, les âmes douces et modérées s'emportaient, et traitaient leurs interlocuteurs de jacobins: « Ne sait-on pas que ce bandit a levé trois mille hommes pour aller égorguer et incendier? Tout le monde vous le dira!

— Ma foi, s'il fallait s'en rapporter à tout ce qu'on débite, il y aurait trop à faire ».

Edgar Quinet, âgé de treize ans, assistait à l'audience. « On jugeait Savarin (1), dit-il; c'était l'homme le plus populaire

(1) L'auteur de *l'Histoire de mes idées* l'appelle par erreur Brillat-Savarin. Est-il nécessaire de faire remarquer qu'il n'y a pas d'autre rapport que le nom entre le prétendu conspirateur et l'auteur de la *Physiologie du goût*?

de notre pays. Je le vis calme et presque souriant sur la sellette ; il était là sous l'inculpation d'une conspiration bonapartiste. J'entendis le réquisitoire du ministère public, qui l'accusait formellement d'avoir tramé l'assassinat *de tous les nobles et de tous les riches propriétaires du département*. Une si extravagante inculpation eût dû ouvrir tous les yeux. Elle fut admise sans contradiction.

La session s'ouvrit le 2 septembre, à 10 heures du matin. Une caisse de sapin renfermant des cartouches servant de pièces de conviction était étalée aux yeux du public. Les jurés prêtèrent serment : onze avaient été récusés par Savarin, et sept par le procureur du Roi. Enfin, les débats commencèrent. Cinquante-trois témoins à charge furent entendus ; sur huit témoins à décharge, trois jugèrent prudent de ne pas comparaître. Plusieurs de ceux qui eussent dû être appelés en cette qualité étaient sur le banc des accusés.

L'affaire dura trois jours pleins. A l'audience du 4 septembre, les avocats Bochart et Robin (le premier fut en 1848 Représentant de l'Ain et président d'âge de l'Assemblée constituante) plaidèrent l'acquittement, l'un de Savarin, l'autre de ses prétendus complices ; puis les jurés entrèrent dans la chambre du conseil et en sortirent au bout de trois heures et demie, rapportant le verdict suivant :

Pierre Guillon et Femelas fils sont acquittés et mis en liberté.

Antoine Brun, reconnu non coupable, est mis sous la surveillance de la haute police pour la vie et contraint à fournir une caution solvable de bonne conduite de 500 fr. Absous mais condamné.

Claude Femelas et Simon Ravet, déclarés coupables de n'avoir pas révélé le complot aux autorités, en ayant eu connaissance, sont condamnés à cinq ans d'emprisonnement, à une amende de 500 fr. et à cinq ans de surveillance de la haute police avec un cautionnement de 3,000 fr.

Enfin, Savarin est condamné à la peine de mort.

XIV. — MORT DE SAVARIN.

Le 25 octobre 1816, à une heure trois quarts du soir, la porte de la prison s'ouvrit en présence d'une foule anxieuse, et laissa passer pour la dernière fois Savarin. Le condamné s'avança sur le perron dont il descendit les marches avec fermeté.

Il était vêtu d'un pantalon noir retenu à la ceinture par une cravate nouée autour du corps, et d'une chemise blanche dont le col avait été enlevé pour dégager la place du cou.

La petite place de la prison était remplie. Une longue file de gendarmes à cheval, en grande tenue et le sabre au poing, maintenait la foule à distance et faisait passage au cortège du condamné à travers les rues qu'il devait traverser, savoir : la petite rue qui, de la prison, aboutit à la rue Bourgmayer jusqu'à la place du Greffe et la rue des Ursules.

Savarin fit le trajet à pied, la tête haute, sans faiblir un seul instant ; sur tout le parcours il adressait des adieux à la foule qui encombrait les rues, en répétant à chaque pas : Adieu, mes amis, adieu. Quand il eut pénétré dans la rue des Ursules, il aperçut les montants de la guillotine qui se dressait sur le champ de foire, et il regarda le couteau qui brillait à leur sommet, sans pâlir, sans manifester d'hésitation, et sans que sa voix traduisit la moindre altération.

A l'angle de la rue de la Paix s'étaient arrêtées des dames en grande toilette, auxquelles il adressa ces paroles : « Venez, mesdames, venez voir tomber la tête du brigand ! »

« Il gravit sans hésitation les marches, dit le procès-verbal officiel, rédigé par le greffier Debost, le même qui avait vu de si près la mort en 1794, et, monté sur l'échafaud, seul avec sa conscience et en présence de Dieu, s'avançant sur le bord, Clément, chef de la gendarmerie ayant fait faire silence, Sa-

varin, adressant la parole au peuple, a répété ce qu'il avait dit au bas de l'échafaud :

« QUE COMME HOMME IL AVAIT ÉTÉ SUJET A L'ERREUR. QUE SON CŒUR NE LUI REPROCHAIT AUCUN CRIME. QU'IL AVAIT SERVI SA PATRIE AVEC HONNEUR, QU'IL ÉTAIT VICTIME D'UNE FACTION QUI AVAIT JURÉ SA PERTE ; QUE QUELQUES TÉMOINS, DANS LA PROCÉDURE, AVAIENT FAIT DE FAUSSES DÉCLARATIONS ; QU'IL PROTESTAIT DE SON INNOCENCE.

» Se rapprochant, il a dit à l'exécuteur de faire son métier.

» Couché sur la planche, et sa tête n'étant pas perpendiculairement sous le couteau, Savarin a dit à l'exécuteur de l'avancer un peu plus. Il a prononcé hautement trois ou quatre paroles entendues de ceux qui entouraient l'échafaud... et le fer a tranché la vie de Savarin, mort avec une rare fermeté et un sang-froid qui caractérise un être fortement organisé, qui envisage le terme de la vie comme une dette à acquitter.

» Dieu daigne sécher les larmes de sa famille infortunée !

» Ce que je certifie en homme d'honneur sur le témoignage public des personnes présentes, de celles qui plaignaient son sort, de celles-même qui, dans cette mort, voyaient une justice et un triomphe : témoignages qu'ont nécessités mon éloignement et ma vue courte.

» J'ajoute que cette mort a laissé une consternation presque générale (1). »

L'impression que cette scène lugubre produisit dans la ville et dans le département se prolongea en effet pendant de longues années. Les enfants eux-mêmes la ressentirent : pendant longtemps, en se rendant au collège, ils dessinaient à la craie rouge une guillotine sur les volets de la maison située à l'angle de la rue du Cône et de la rue Verchère, habitée par le dénonciateur de Savarin.

La justice de la Restauration était encore une fois satisfaite,

(1) Debost a laissé sur son temps des Mémoires manuscrits volumineux et assez curieux.

et le gouvernement royal comptait un crime de plus à son actif.

Savarin en fut l'une des dernières victimes, car, dès le mois précédent, la dissolution de la Chambre introuvable avait inauguré une politique plus pacifique et conciliante. La France put jouir alors d'une tranquillité relative. Mais le souvenir des terribles moments qu'elle avait traversés ne s'effaça jamais de la mémoire de ceux qui vécurent pendant ces sombres années;

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

A. — Extraits du registre municipal de la ville de Bourg relatifs au passage du comte d'Artois (22 et 23 octobre 1814).

1^o ORDRE DANS LEQUEL LE CORTÈGE IRA A LA RENCONTRE

DE S. A. R. MONSIEUR

Aussitôt que le son des cloches et les décharges d'artillerie annonceront l'approche de S. A. R. les Membres des autorités, les fonctionnaires et les officiers en retraite ou à demi-solde sont priés de se rendre dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour de là aller à la rencontre de *Monsieur*.

Le cortège, escorté par un détachement de la Garde nationale, se mettra en marche pour arriver en dehors de l'Arc de triomphe établi sur la route de Brou.

Les jeunes demoiselles qui doivent offrir des fleurs au Prince se rendront au même signal des cloches au Palais de S. A. R.

Lorsque la voiture de *Monsieur* approchera à environ cinquante pas de l'Arc de triomphe, Monsieur le Maire se présentera à la portière tenant une bassine sur laquelle sera placée la clef de la ville, il priera S. A. R. de vouloir bien la recevoir.

Attendu que la clef qu'offrira Monsieur le Maire contient une mécanique qui doit faire retentir l'air chéri de *Vive Henry quatre*, le cortège et les habitants qui se trouveront à la rencontre du Prince sont invités à garder le plus profond silence jusqu'à ce que S. A. ait pu entendre les deux répétitions de l'air dont les sons sortiront de la clef.

Lorsque cet air sera fini, Monsieur le Maire donnera le signal aux assistants en criant : *Vive le Roi ! Vive Monsieur ! Vivent les Bourbons !*

Les décharges d'artillerie seront suspendues pendant que Monsieur le Maire présentera la clef au Prince ; elles seront reprises au premier cri de *Vive le Roi!* qui sera prononcé par Monsieur le Maire.

A Bourg, le 21 octobre 1814.

Le Maire,

CHOSSAT DE SAINT-SULPICE.

2^o ARRIVÉE DE S. A. R. MONSIEUR

Nous avons enfin joui du bonheur si désiré de posséder dans nos murs S. A. R. *Monsieur* frère du *Roi*. La Garde d'honneur de Bourg commandée par M. de Bachet, l'attendait à plusieurs lieues de la ville.

Depuis plusieurs jours l'espérance de voir bientôt le frère de notre *Bon Roi* remplissait tous les cœurs et toutes les pensées ; du plus riche jusqu'au plus pauvre, chacun n'était occupé que des préparatifs qui doivent exprimer l'allégresse publique ; la ville entière, parée pour la plus belle fête, offrait partout une physionomie animée et brillante.

Dès le matin, tous les habitants avaient quitté leurs maisons, pour se porter en foule vers les avenues par où devait passer *Monsieur* ; l'affluence croissait à tout moment par le concours des populations voisines qu'un même sentiment attirait.

Des galeries placées en avant de l'Arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville, étaient couvertes de dames, etc., etc.

A quatre heures, des acclamations vives, prolongées, le son des cloches, des décharges d'artillerie, ont annoncé l'arrivée du Prince, les autorités, les administrations, les fonctionnaires avaient été à sa rencontre.

Monsieur le Maire à la tête du Conseil municipal a eu l'honneur de le recevoir à l'Arc de triomphe élevé dans le faubourg Saint-Nicolas, et en le complimentant, lui présenta une clef en vermeil dans laquelle une mécanique ingénieuse, fit entendre l'air de *Vive Henry quatre* à son Altesse qui daigna accepter cette clef pour la présenter au *Roi* son frère.

Le peuple a dételé les chevaux de la calèche découverte où son A. R. venait de monter et l'a voulu conduire lui-même à la préfecture où *Monsieur* a été descendre.

Jamais de transports plus vifs, plus unanimes, jamais de spectacle plus touchant ; c'était vraiment une entrée triomphale, mais le triomphe était celui du sentiment et du bonheur.

Deux rangs de jeunes demoiselles de dix à douze ans, unies l'une à l'autre par des guirlandes, bordaient les escaliers de la préfecture, jusqu'à l'entrée de l'appartement de S. A. R.

Mademoiselle Camille Chossat de Saint-Sulpice, fille du Maire, lui a adressé les vers suivants :

Sous un ciel orageux, dans des jours de douleurs

Pour nous a commencé l'aurore de la vie.

Hélas ! loin des Bourbons en vain coulaient nos pleurs

L'espérance avec eux semblait être bannie.

Que de fois, au récit de leurs nobles vertus,

Nous avons en secret, par des vœux assidus,

De ces Princes chéris invoqué la présence !

Que de fois, accusant un siècle rigoureux,

Nous avons regretté celui de nos ayeux,

Qui, paisibles, vivaient sous leur douce puissance.

Ce bonheur pour jamais semblait fuir à nos yeux

Lorsque le Ciel enfin, par un nouveau prodige,

Du Lys, Royale fleur, a relevé la tige.

Nos cœurs, que flétrissait l'effroi de l'avenir,

Aujourd'hui ranimés, palpitent d'allégresse.

Faveur inespérée ! Immortel souvenir !

D'Artois vient combler notre ivresse ;

Nous pouvons contempler ses traits ,

Ses traits révélateurs d'une auguste naissance,

Mais où l'aménité, par ses plus doux attraits,

Tempère à nos regards l'éclat de la puissance.

C'est un fils de *Henry*, c'est le *Prince Français*.

Ah ! s'il daigne avec indulgence

Entendre nos accents, sourire à notre amour,

Nos maux sont oubliés, et c'est d'un si beau jour

Que pour nous désormais datera l'existence.

Avant et après son dîner, *Monsieur* a reçu les autorités religieuses, civiles, militaires, les administrations, les fonctionnaires, les députations des arrondissements, des villes, des cantons, de la Société d'agriculture, de celle de médecine, du collège, du corps des avocats, de celui des notaires, les sœurs de charité, etc., etc.

S. A. R. a répondu ou adressé à toutes ces députations des paroles également remarquables par cette grâce qui la distingue, par cette éloquence de l'âme qui est particulière à l'auguste famille des *Bourbons*.

Monsieur a assisté immédiatement après à un bal qu'il avait daigné accepter. Il a eu lieu à la salle de spectacle, préparée et élégamment ornée pour cela. Sa plus belle parure était formée par cinq à six cents dames de la ville ou du département. Plusieurs d'entre elles vêtues en Bressanes ont, par des chants analogues, célébré le retour des Bourbons, le Règne du meilleur des Rois, le voyage du meilleur des Princes; les danses ont ensuite commencé et se sont prolongées jusqu'au jour.

Monsieur s'était retiré peu d'instant avant minuit.

S. A. R. avait daigné se rendre au Bal à pied, et en a voulu sortir de même, pour être davantage au milieu des habitants si empressés, si heureux de jouir de sa présence! Des danses avaient été sur plusieurs points préparées pour le peuple, et jamais elles ne furent plus animées.

Toutes les rues, tous les quartiers de la ville, sans en excepter les plus ignorés, les plus éloignés du passage de S. A. R., étaient pavoisés, décorés, ornés de guirlandes, d'illuminations variées, d'inscriptions, d'emblèmes; à toutes les fenêtres pendaient des drapeaux blancs; le quartier dit de Bourgneuf, habité par la classe du peuple la moins aisée, s'était surtout distingué par ses préparatifs.

Monsieur en a été informé et a voulu y passer le lendemain en se rendant à la messe, rien ne pourrait exprimer la joie inattendue qu'en ont éprouvée tous les habitants de ce quartier; ils n'ont cessé de s'y livrer, de la manifester pendant le reste de la journée et pendant toute la nuit qui a suivi le départ du Prince, et par des danses et par des chants.

S. A. R. a entendu la messe à l'Eglise de Brou, située à quelque distance de la ville. Cette église, bâtie par les souverains de la maison de Savoie, dont ce pays a dépendu jusqu'en 1601, est un des plus beaux monuments d'architecture gothique qu'il y ait en France, et peut-être le plus élégant; la Révolution l'avait ravie à l'exercice du culte, et elle n'était plus conservée que comme monument des arts.

La rendre à la religion a paru digne du frère de *Louis*. Tout avait été préparé pour cela, et la bénédiction faite d'avance.

L'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur une table de marbre noir, avait été incrustée dans les murs, près de l'autel, à droite de la place où s'est mis *Monsieur*.

D. O. M.

ÆDEM HANG SACRAM.

MARGARITA DE BOURBON.

VOVIT 1480.

PHILIBERTUS DUX SABAT DICE UXORI.

MANDAVIT 1504.

MARGARITA EX AUSTRIA.

PERFECIT... 1511.

IMPIETAS TER PERVERSA.

EX AUGURAVIT..... 1793.

RELIGIO GAUDENS.

CONSECRAVIT..... 1814.

FAVENTE DEO.

LUDOVICO XVIII REGNANTE.

ADSTANTE CARLO PHILIPPO DE BOURBON.

MONSIEUR,

FRATRE REGIS, UT MANEAT IN ÆTERNUM.

SANCTA.

DIE 23 OCTOBRI ANNI 1814.

Parmi les nombreuses allégories et inscriptions qui décoraient à Bourg, les édifices publics et particuliers, on a remarqué les suivantes :

En face de l'hôtel de la préfecture était placé un grand transparent qui représentait un édifice battu par l'orage ; du sein de ses ruines s'élevait majestueusement une touffe de Lys ; tout se rani-
mait autour d'elle.

On lisait au-dessus les quatre vers qui suivent :

Le destin contre nous cesse d'être irrité,
Les lys ont fleuri sur leur tige immortelle ;
Ils annoncent des Dieux l'auguste volonté.
De Gloire et de Bonheur c'est une ère nouvelle.

Un autre transparent placé devant le cercle littéraire représentait Louis XVI et Saint-Louis dans les cieux ; sous leurs pieds le soleil chassant les nuages, avec ces mots écrits autour : « *Il dissipe les météores malfaisants* ; et plus bas : *Nuper, nunc, semper.* »

A la salle de spectacle, à la droite de l'estrade élevée pour le Prince :

Henry dont la mémoire est chère
Nous adopta pour ses enfants ;
Bressans ! En ces beaux jours vous retrouvez un père
Dans chacun de ses descendants.

A la gauche :

De sa présence auguste et paternelle
Monsieur daigne embellir ces lieux ;
Pourquoi faut-il qu'une fête si belle
Soit si voisine des adieux !

Nous avons déjà dit quelle allégresse vive et inattendue *Monsieur* avait excitée dans le quartier de Bourgneuf, en daignant y passer pour aller à l'Eglise de Brou.

Cette rue, qui en mémoire d'un si heureux événement a sollicité et obtenu l'honneur d'être désormais appelée *Rue Bourbon*, avait aussi des allégories, de nombreuses inscriptions, et si la pureté de la langue n'était pas toujours observée dans ces dernières, du moins le sentiment s'y montrait-il tout entier, on en jugera par ce qui suit :

Vive à jamais les Bourbons,
Nos fils sont dans nos maisons.

C'est dans ce style qui en vaut bien un autre, et qu'on doit préférer à tous dans une telle circonstance, qu'ont été improvisés, par un des bons habitants de ce quartier, des couplets qu'ils ont chantés toute la nuit.

Aux platitudes du compte-rendu officiel, opposons le cri d'indignation d'un enfant à peine âgé de onze ans en 1814, Edgar Quinet (*Histoire de mes idées*, page 102).

« Nous arrivâmes précisément à Bourg le jour où le comte d'Artois y faisait son entrée. Je fus ébahi de voir que des hommes s'at-

telaient à sa voiture, à la place des chevaux. Cet ébahissement devint de l'indignation, de la fureur, de la rage, de l'imprécation, quand de toutes parts éclatèrent à mes oreilles les cris frénétiques de *Vive d'Artois* ! Et les chapeaux étaient couverts de cette cocarde blanche qui, sans que je susse pourquoi, m'était si odieuse... Quel bouleversement dans ma pauvre cervelle ! Au premier moment, je ne songeais, pour me venger, qu'à renier ma terre natale, puisqu'elle se reniait elle-même ».

B. — L'on sait avec quelle désinvolture le Sénat français, dans les plus graves circonstances, se plut à se donner les plus étonnantes contradictions, brûlant ce qu'il avait adoré, adorant ce qu'il avait brûlé et n'ayant qu'une seule préoccupation : savoir d'où venait le vent pour pouvoir ramper à coup sûr au pied du maître du lendemain. Les exemples de versatilité qu'il donna ne furent pas perdus pour les autorités du département de l'Ain : nous nous contenterons, pour le prouver, de deux emprunts faits, l'un au registre municipal de Bourg, l'autre à la collection du *Journal de l'Ain*, la presse devant compter parmi les autorités, et non les moins effectives.

1^o EXTRAIT DES DOLÉANCES ADRESSÉES AU PRINCE DE HESSE-HOMBOURG
PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BOURG, LE 4 AVRIL
1814.

Le département de l'Ain a été frappé de réquisitions de tout genre ; ce n'est qu'un pays agricole, et il a été obligé de se procurer à prix d'argent tous les objets requis qui ne font point partie de ses productions. Il est sans commerce, il est pauvre. Une moitié du département de l'Ain est hérissée de montagnes arides, de forêts étendues, de rochers escarpés ; le cultivateur y trouve à peine par son travail sa subsistance. De l'autre moitié, une partie couverte de marais et de terrains incultes produit quelques avoines, mais peu de fourrage ; elle a été épuisée par des livraisons équivalentes à près de 500,000 mesures d'avoine par le séjour prolongé et par le passage multiplié des troupes.

S'il était possible de mettre sous vos yeux, Monseigneur, l'état des consommations qui ont été livrées dans le département tant par réquisition qu'autrement, vous seriez convaincu qu'il ne nous reste qu'à pleurer sur notre dénûment absolu et sur l'incertitude de notre propre existence.

A ce lamentable exposé d'une situation trop réelle va succéder, huit jours plus tard (le 12 avril) un bruyant chant d'allégresse. C'est qu'il s'agit de s'attirer les bonnes grâces d'un gouvernement nouveau !

Le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal de la ville de Bourg, réunis à l'hôtel de la Mairie,

Considérant que les *changements survenus dans le gouvernement français présagent le bonheur de tous les citoyens* et la paix la plus durable.

Que, dans des circonstances aussi heureuses, le premier besoin des magistrats est de rendre publics les sentiments dont ils sont pénétrés.

Arrêtent que l'Adresse dont la teneur suit sera publiée solennellement dans tous les quartiers de la ville :

Habitants de la ville de Bourg !

Des événements mémorables élèvent aujourd'hui nos idées. L'éclat des lys, ombragé pendant quelques lustres, reprend son antique splendeur. La magnanime générosité des puissances alliées nous conserve notre rang national et nous permet enfin d'exhaler les affections de notre cœur. Un gouvernement provisoire, protégé par leurs forces, vous a fait une Constitution... La justice rentre dans son temple inviolable; le citoyen paisible pourra s'endormir sans crainte et se réveiller avec espoir; le père aura le droit de disposer de ses enfants, et la mère tendre ne les verra plus désormais arrachés de ses bras. L'Europe ne sera plus qu'une famille unie par les affections d'une mutuelle amitié, d'une considération réciproque, etc., etc.

Le *Journal de l'Ain*, dans une phraséologie moins filandreuse, est peut-être plus net encore. Le 18 juin 1815, il publie cet appel aux habitants du département de l'Ain :

La patrie en deuil vous verra-t-elle encore sous une flétrissante domination? Non, non, vous êtes Français, vous ne connaissez pas de maître, vos cités seront libres, le sol que vous foulez ne sera point foulé par des barbares.

Et, juste un mois plus tard, le 19 juillet :

M. le feld-maréchal baron de Frimont, général en chef des armées autrichiennes d'Italie, est dans nos murs depuis samedi soir avec son quartier général. *Il est probable que notre cité sera honorée de sa présence pendant quelques jours.*

C. — La citation qui suit est extraite d'un article du *Journal de l'Ain* du 27 décembre 1815. L'auteur, qui n'est autre que Thomas Riboud, représentant feuillant du département de l'Ain à la Législative de 1791 et député bonapartiste sous l'Empire, y apprécie à sa manière les rigoureux jugements rendus par les tribunaux du temps et dont il est parlé dans le chapitre VIII de cette histoire.

« Ce jugement produira une leçon utile aux méchants que l'ineffable bonté du Roi n'a pu toucher. Si des cœurs ingrats méconnaissent ses magnanimes vertus, ils comprendront au moins que le châtement finit par atteindre le crime. Sous un Roi juste autant que clément l'innocence respire en paix, et les efforts des hommes pervers ne servent qu'à les précipiter de chute en chute. D'ailleurs la Providence n'existe pas en vain; cette Providence qu'ils osent insulter permet quelquefois qu'ils jouissent de triomphes passagers; mais elle ne les perd pas de vue, et elle a promis un avenir terrible à ceux qui auraient refusé de se repentir. Songeons-y bien. Le seul malheur véritable qui puisse arriver à un Français est de ne pas aimer plus que soi-même notre excellent Roi qui est la plus parfaite image de Dieu. La France ne cessera point d'être digne d'envie, parce qu'elle aura toujours les Bourbons. Ces princes, faits pour être adorés, possèdent des richesses préférables à l'or, c'est à-dire les vertus les plus généreuses, le noble courage et la piété de leurs ancêtres. La France n'a jamais reçu plus d'illustration que de ceux d'entre ses souverains qui, dans de grands revers de fortune, ont

laissé voir à découvert toute la beauté de leur âme. Saint-Louis, Charles V, le roi Jean, François I^{er} et Henri IV sont l'objet de la vénération des peuples. Leur gloire est immortelle parce qu'elle est fondée sur la sagesse et la loyauté et que leur valeur était sans tache, tandis que de farouches conquérants n'ont laissé dans l'histoire que des souvenirs odieux. Digne frère du martyr, digne successeur de tant de bons princes, Louis XVIII a été, comme eux, livré à de cruelles infortunes. Puisse notre amour pour lui changer en bien des maux si prolongés et rendre la suite de son règne heureuse et paisible ! Cherchons surtout à lui plaire par la pratique des vertus. Nous n'aurons rien à désirer dès que nous aimerons sincèrement Dieu et le Roi ».

Décembre 1815.

RIBOUD.

D. — Les extraits suivants sont tirés d'un travail récemment paru dans le volume consacré à l'inauguration de la statue d'Edgar Quinet à Bourg : *La jeunesse d'Edgar Quinet*, par M. Jarrin. Ils achèvent de donner une idée complète de la vie intérieure et des mœurs politiques pendant la Restauration. C'est la déposition d'un témoin.

« Au lendemain des dures journées de 1814, dit M. Jarrin, commença par toute la France, dans tous les foyers, une lutte que j'ai connue, car elle a duré dix ans : il n'en est rien dit dans les livres d'histoire ; cependant les révolutions futures devaient en sortir. Partout, et du château plus ou moins féodal, retrouvant ses fanfares, au foyer du bourgeois humilié et inquiet, à celui du paysan reparlant à ses enfants de la dime et de la corvée, partout les femmes étaient ardemment déclarées, sinon pour le régime qui commençait, du moins contre celui qui venait de finir. Elles détestaient toutes également, furieusement, celui qui si longtemps avait envoyé leurs enfants, leurs fiancés, leurs époux à la boucherie, celui qui avait mis le Pape en prison, plus encore celui qui avait divorcé ! Elles étaient irréconciliables.

Entre autres moyens de propagande anti-bonapartiste, il y en avait deux dont il ne reste trace nulle part. Les livres de prières, les missels étaient illustrés des scènes tragiques du Temple. En regard du texte de la Passion, on voyait le Roi disant adieu à sa famille

éplorée. La place de la Révolution remplaçait le Golgotha ; l'abbé Edgeworth y invitait du geste et de la voix le « fils de Saint Louis à monter au Ciel ». Je les vois encore, ces livres, vêtus d'or et de maroquin, y ayant appris à lire. Où ils n'arrivaient pas arrivaient les toiles de coton anglaises, imprimées en rouge et couvertes de la biographie de l'aventurier Corse. Ici, une chaise cassée à la main, il chassait des Tuileries Joséphine effarée. Là, il arrachait à Pie VII la signature du Concordat de Fontainebleau en frappant les genoux du vieillard à coups de pincettes... Petits enfants, nos *bonnes* ne nous effrayaient plus de Barbe-bleue, et il n'y avait plus d'autre ogre pour elles et pour nous que celui de l'île d'Elbe, puis bientôt que celui de Sainte-Hélène, enfermé là-bas par le Roi dans une cage de fer, plié en deux, le menton aux genoux, rongé de ses dents, faute d'autre chair humaine, ses mains sanglantes...

Les hommes, les pères pensaient tout autrement.

« Plus tard, la ville natale de Quinet voyait défilér dans ses rues tendues de blanc une de ces processions comme on n'en revoit pas depuis 1830. Sous les drapeaux fleurdelysés appendus aux fenêtres passaient la Députation et la Préfecture, fleurdelysées aussi, puis la Mairie, ceinte d'écharpes blanches, entourée de ses hallebardes gothiques reléguées au Musée aujourd'hui ; puis, en robes, ces magistrats naguère assis sur les bancs de la Cour prévôtale ; puis, derrière la bannière rouge du Sacré-Cœur, ce qui restait d'émigrés, poudrés à blanc et le cierge à la main. Au milieu de la troupe brodée, un missionnaire dont le nom est dans l'histoire du XIX^e siècle de Gervinus, le Père Guyon, la tête haute, la mine altière, entonna un chant étrange, inattendu, connu à coup sûr et qui fit frissonner les robes noires et les habits fleurdelysés :

La Religion nous appelle,
Sachons vaincre... sachons périr...
Un chrétien doit, etc., etc.

Dans le silence profond qui suivit, on entendit monter une autre voix grêle, malade, semblant sortir des toits. Elle reprit l'air de Méhul en lui restituant les paroles pour lesquelles il a été fait :

La Victoire en chantant, etc.
La République nous appelle, etc etc.

Cette voix était celle d'un infirme, alité et passant pour idiot. Il y avait là à une fenêtre un enfant, celui-là même qui apprenait à lire dans le livre d'heures royaliste dont il a été parlé plus haut. Il se sentit ému de ce chant et se retournant, vit derrière lui un soldat de 1792, marquant la mesure en silence, des larmes dans les yeux. L'enfant demanda à ce soldat, qui était son père, ce que c'était que la République. Son père mit son doigt sur ses lèvres d'abord, — puis répondit : « Je te dirai cela quand la procession aura passé. »

Voilà comment les enfants de ce temps ont dû deviner peu à peu l'histoire, et pourquoi ils la savaient mal.

E. — L'art populaire fournit parfois à l'histoire des ressources imprévues. Il est précieux surtout en ce qu'il conserve avec une rare fidélité les traits de mœurs et de caractère qui avaient échappé au chroniqueur. Voici une chanson qui, à défaut de mérite littéraire, ne nous a pas paru indigne d'être publiée ici à titre de document. Elle ne se trouve dans aucun des recueils publiés jusqu'à ce jour. Nous voudrions y pouvoir joindre la musique, d'une rondeur et d'une jovialité toute villageoise. Le premier couplet, indiquant la date relativement récente de la composition, prouve que si les souvenirs de l'invasion étaient restés vivaces, le temps avait adouci l'âpreté des rancunes, celles-ci n'ayant pas pu tenir devant la bonne humeur traditionnelle de nos paysans bressans.

LA CHANSON DES AUTRICHIENS

Coumère, vin me va, ce ti cha ;

Ze vu te conto ne chaca.

Neutron gachon nous a écrit

Qui se bativo en Étal,

Avonai ces ladrou d'Autrichiens ;

On dit que ye de vra gourmain.

Commère, viens me voir ce soir : — je veux te conter quelque chose. — Notre garçon nous a écrit — qu'il se battait en Italie, — avec ces voleurs d'Autrichiens ; — on dit que ce sont de vrais gourmands !

I nous écrit que tie que l'in pacho
L'in tout minzia, tout avalo :
L'in bin minzia tui leu poule
À pi leu jouë san leu frecache :
Si venivon dedin neutron Veria ,
I minzeron tui neutreu cailla.

— Peuvra coumère, teu bin vra va ?
Vous me fête tout dressi lou pa,
Quin vous parlo de ces mondou tie
Quemin i chon gourmain de poule !
Ma qu'ai na che brâva couvo de poulatons,
Min laisseront-i bin po ion ?

— Mon compère Denis m'a chouvin raonto
Quemin ces diablou chont avarmo.
L'in bin minzia tui yo nerin,
Le quatrou çievre pi lou bouquin.
Che la cavala fusse po après pouleno,
I l'aron bin encoure avalo.

Lou premi co qui chon venu à Veria,
L'in tout voulô, l'in tout pelia.
L'in pris meu cabeu, meu choular,
Meu boune de né pi mon çemezard.
Che qu'a lou mai fôçia neutron Jouzé,
Cé que l'in minzia chon pelieré.

Il nous écrit que, là où ils ont passé, - ils ont tout mangé, tout avalé : - ils ont bien mangé tous les poulets - et puis les œufs sans les fricasser : — s'ils venaient dans notre Viriat, - ils mangeraient tous nos *caillats* !

— Pauvre commère, est-ce bien vrai ? - Vous me faites tout dresser les cheveux, - quand vous parlez de ces gens-là, - combien ils sont gourmands de poulets ! - Moi qui ai une si belle couvée de poussins, - ne m'en laisseront-ils bien pas un ?

— Mon compère Denis m'a souvent raconté - combien ces diables sont affamés. - Ils ont mangé tous ses cochons, - les quatre chèvres, puis le bouc. - Si la jument n'avait été en train de faire son poulain, - ils l'auraient bien encore avalée.

La première fois qu'ils sont venus à Viriat, - ils ont tout volé, ils ont tout pillé. - Ils ont pris mes sabots, mes souliers, - mon bonnet de nuit et puis mon sarreau. - Ce qui a le plus fâché notre Joseph, - c'est qu'ils ont mangé son tablier de peau.

- Coumère, vous devo bin vous fôçie
Quin vous êtes vio ces Iadrou tie
Prenien leu pelieré, leu devinti :
E na que cin que vous fasse plaisi.
- Che ze n'ava tenu lou bouçon de neutron Jean,
I velion prindro ce qui ave dedan.

— Commère, vous deviez bien vous fâcher - quand vous avez vu tous ces voleurs - prenant les *pelieré* (tabliers de peau), les *devanti* (tabliers de soie) : - il n'y a que ça qui vous faisait plaisir. - — Si je n'avais tenu le gousset de notre Jean, - ils voulaient prendre ce qu'il y avait dedans.

Il y a bien encore deux autres couplets, ceux dans lesquels il est parlé de ravages d'un autre genre, dont les cœurs féminins auraient ressenti les atteintes. Mais là, le chansonnier bressan a laissé trop libre cours à sa verve satirique ; son *mot de la fin* a soulevé de légitimes protestations : il ne doit pas recevoir la sanction de l'histoire.

F. — Voici les sources auxquelles il a été recouru pour la rédaction du présent travail :

Registre municipal de la ville de Bourg.

Dossier du procès Savarin (au Tribunal de Bourg).

Le *Journal de l'Ain* (1815-1816).

La *Quotidienne*.

Le *Journal politique et littéraire du département de Rhône*.

L'*Histoire de mes idées*, par Edgar Quinet.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers.

L'*Histoire des deux Restaurations*, par de Vaulabelle.

Le *Voyage des frères Bacheville en Orient*, par A. Bacheville.

Le *Fareinisme*, par M. Jarrin.

La *Jeunesse d'Edgar Quinet*, par le même.

L'*Histoire de Gex*, par Brossard.

L'*Histoire de Nantua*, par M. Debombourg.

Les *Vallées du Bugey*, par le baron Raverat.

La biographie du général Dessaix, par M. Revilliod, etc., etc.

En outre, nous avons recueilli les renseignements oraux qu'ont bien voulu nous transmettre, notamment, MM. Bonnet, sénateur ; Tondu, député ; Jarrin, président des Sociétés d'Emulation et de Géographie de l'Ain ; Perroud, recteur de la Faculté de Toulouse, etc. Les documents qu'ils ont pu nous fournir en évoquant des souvenirs et des traditions recueillis de la bouche de leurs aînés ou de leurs ascendants immédiats, et dont on ne saurait contester l'authenticité, nous ont été tout particulièrement précieux.

Un illustre historien, Henri Martin, s'était intéressé à ce travail : il avait promis une préface. La mort l'a surpris avant qu'il ait pu mettre sa promesse à exécution. Qu'au moins un souvenir respectueux lui soit conservé ici.

La mort a fauché partout. Elle a pris aussi celui qui avait conçu l'idée et entrepris l'exécution de l'ouvrage que l'on publie aujourd'hui. Mais le résultat de ses recherches et de ses travaux ne devait pas être abandonné. L'héritage en a été accepté par qui de droit.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. — Etat des esprits. — Les dernières années de l'Empire.	1
II. — La première invasion.....	4
III. — La première Restauration.....	9
IV. — Le retour de l'île d'Elbe. — Les Cent-Jours.....	13
V. — Seconde Restauration.....	21
VI. — Institution des Cours prévôtales.....	27
VII. — Affaire Bacheville.....	28
VIII. — La répression en Dombes. — Rigueurs générales...	34
IX. — Affaire de Grenoble.....	40
X. — Contre-coup de l'affaire de Grenoble dans le département de l'Ain.....	45
XI. — César Savarin.....	47
XII. — L'instruction d'un procès politique en 1816.....	52
XIII. — Le jugement.....	58
XIV. — Mort de Savarin.....	60

Documents complémentaires :

A. Extraits du registre municipal de la ville de Bourg relatifs au passage du comte d'Artois (22 et 23 octobre 1814), p. 63. — B. Palinodies officielles, p. 69. — C. Un article du *Journal de l'Ain* en 1815, p. 71. — D. Mœurs provinciales sous la Restauration, p. 72. — E. La Chanson des Autrichiens, p. 74. — F. Références, p. 76.

ERRATUM

Page 47, ligne 4, au lieu de X lisez XI.



TABLE DES MATIÈRES

I	— Etat des esprits — Les dernières années de l'Empire
4	— La première invasion
9	— La première Restauration
13	— Le retour de l'île d'Elbe — Les Cent-Jours
21	— Seconde Restauration
27	— Institution des Cours prévôtales
28	— Affaire Bachaville
31	— La répression en Dombes — Rigueurs générales
40	— Affaire de Grenoble
X	— Contre-coup de l'affaire de Grenoble dans le départe-
43	— tement de l'Ain
47	— César Savarin
XI	— L'instruction d'un procès politique en 1816
53	— Le jugement
58	— Mort de Savarin
60	

Documents complémentaires :

A. Extraits du recensement municipal de la ville de Bourg relatifs au passage du comte d'Artois (22 et 23 octobre 1816), p. 63 —
 B. Relations officielles, p. 69. — C. Un article du Journal de l'Ain en 1816, p. 71. — D. Mémoires provinciaux sous la Restauration, p. 72. — E. La Chanson des Autrichiens, p. 74. — F. Références, p. 76

ERRATUM

Page 47, ligne 4, au lieu de X lisez XI.

